39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 11 16 MARS 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète .... 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète .... 20 fr. 50
	Édition partielle .... 12 fr.		Édition partielle .... 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Mgr Freppel. *(Dix-neuvième article).* — Mgr Freppel et l'ouvrier : le cœur de l'évêque, 161. — Le « Père-la-Miséricorde » curé de St-Serge, 161. — Discours à la Madeleine en faveur de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, de M. de Mun, 162. — L'Œuvre à Angers ; Victor Pavie et M. Hervé Bazin, 163. — La question ouvrière à la Chambre en 1884, 163. — Les idées de l'évêque sur le salaire, 166. — Les conférences de l'abbé Secrétain, 168. — L'assemblée régionale des catholiques à Angers en 1889, 168. — La conception chrétienne du travail, 170.

Actes du Saint-Siège. — Procès-verbaux du Conclave, *curriculum vitæ* de S. S. Pie XI, 171. — *Sacrée Pénitencerie :* Sommaire des indulgences apostoliques, 171.

L'« Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Arregui, A. Michel, P. Couturier, 172 ; *Madame Elisabeth,* H. Delsart, Brand Whitlock, Erzberger, von Hase, 173.

Liturgie. — Consultations diverses, 175.

PRÉDICATION

Sermons pour les dimanches de Carême SUR LE RÈGNE DE DIEU. — VI. Le règne de Dieu sur la France, 145.

Retraite pascale sur les Sept paroles de Jésus en croix. — *Avant la Communion générale :* Le serment et la prière des convertis, 148.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXIV. *Dimanche de la Passion :* Le péché, 149.

Exercices pour le Chemin de la Croix. — V. Pour les âmes du Purgatoire, 151.

Pour la fête de l'Annonciation. — La vocation de la Sainte Vierge, 154.

Pour la fête de la Compassion. — La T. S. Vierge au Calvaire, 156.

Courtes instructions pour la prière du soir. — VII. Deuxième et troisième reniements de S. Pierre, 157. — VIII. Le second jugement de Jésus ; la mort de Judas, 159.

PETIT COURRIER

Q. — Où pourrais-je trouver le *Cours d'instructions populaires* de l'abbé Lobry, jadis édité chez Vivès ?

R. — Vous trouverez tout ce qui reste du fonds Vivès à la libr. Baston et Berche, 69, rue de Rennes, Paris 6e.

Q. — Connaîtriez-vous une histoire politique de l'Afrique du Nord ?

R. — Sous ce titre, non. Mais vous trouverez probablement ce que vous cherchez dans le livre de Ronze, *La question d'Afrique, Etudes sur les rapports de l'Europe et de l'Afrique depuis les origines jusqu'à la guerre de 1914,* in-8 de XII-392 p., 7 f., Paris, Alcan (c'est au XIXe siècle évidemment qu'est faite la part du lion : les siècles antérieurs tiennent en une quarantaine de pages). — Sur l'Afrique politique d'après-guerre, voir (*Ami* 1921, p. 733) ce que nous avons dit du livre d'Antonelli, 6 f. 75, et (même page) du livre de Delafosse sur les Noirs de l'Afrique. — Un excellent travail d'histoire, publié avant la guerre et étudié ici, c'est *Romanisation de l'Afrique,* par le P. Mesnage (des PP. Blancs), 6 f., Beauchesne.

Q. — L'*Ami* pourrait-il indiquer un livre sur l'eau bénite, son histoire, ses usages ?

R. — Mgr Gaume, *L'Eau bénite au XIXe siècle,* 1 f. 50, Lyon, Vitte.

Q. — 1° Indiquer un ouvrage moderne contenant des conférences, à la fois simples et substantielles, sur la grandeur de la vie monastique et sur la pratique des vertus qu'elle impose.

2° Existe-t-il un Commentaire moderne des psaumes du Bréviaire d'où l'on pourrait tirer des conférences dogmatiques et morales pour un auditoire pieux ?

R. — Ad I. Dom G. Morin, *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours,* 4 f. ; —

dom Berlière, *L'ordre monastique des origines au XII^e^ siècle,* 6 f. 50, Lethielleux : deux nouveautés dont nous avons donné cet hiver même le contenu. Voir aussi la Retraite, annoncée p. 95, de Mgr Hedley.

Ad II. Il y a le commentaire de M. Pannier, 6 f., Lille, R. Giard (et, du même, un grand Commentaire du Psautier, mais non plus selon l'ordre du Bréviaire, 15 f., Beauchesne) ; — celui de Fillion, *Le nouveau Psautier,* texte, trad. et comm., in-12 de VIII-535 p., 7 f., Paris, Gabalda.

Q. — Je viens de dévorer vos 2 articles sur Mgr Freppel. Mon voisin, un vétéran déjà, sourit de mes enthousiasmes et dit qu'il a lu tout cela dans les journaux jadis. Moi, je ne pouvais pas lire les journaux il y a 30 ou 40 ans, étant comme l'agneau de la fable, non né encore. Heureux temps tout de même, où les journaux vous apportaient de pareils morceaux d'éloquence ! Je connais les *Œuvres pastorales* de Mgr Freppel ; a-t-on réuni aussi en volumes ses discours à la Chambre ?

R. — Oui, vous trouverez cela dans ses *Œuvres polémiques,* en 10 vol. à 4 f. 50 l'un (se vendent séparément : le t. I, que nous avons souvent l'occasion de recommander ici, cf. encore en 1921, p. 436, est consacré pour la plus grande part à la discussion des théories de Renan), Paris, Téqui.

Q. — L'*Ami* connaît-il un livre d'examen de conscience pour les élèves (de 12 à 20 ans) d'un collège ? *Item* pour le Supérieur ?

R. — Mgr Lejeune, *La Confession et la Communion des enfants et des jeunes gens,* 1 f. 20 ; — Millot, *Examen de conscience pour les enfants,* 0 f. 10 ; — Rouzic, *L'examen,* 2 f., et *La Journée sanctifiée,* 7 f., Lethielleux.

Pour supérieurs, méditer la nouveauté de Daumas, annoncée ici p. 96, Beauchesne ; *Prêtres éducateurs,* du P. Lécuyer, 6 f., Lethielleux ; les opuscules de Guibert, *L'éducateur apôtre,* 2 f. ; *Conseils sur la vocation,* 0 f. 60, de Gigord ; une nouveauté charmante de Rouzic, *L'élite, son rôle et sa formation,* 2 f., Lethielleux (la question du nombre ; où prendre l'élite ; comment la former, l'organiser pour l'action ; *à vous, Postards!* etc.).

Q. — Prière de donner l'adresse des deux revues suivantes, destinées aux instituteurs et institutrices publics catholiques : le *Bulletin vert* et les *Davidées.*

R. — *Aux Davidées,* bulletin qui paraît chez Mlle Silve, à St-Pons, par Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes) ; — ce que vous appelez « Bulletin vert » (à cause de la teinte de la couverture sans doute), c'est le *Bulletin national des Instituteurs et Institutrices catholiques de l'enseignement public,* Lyon, Mlle Valat, rue du Gazomètre, 19 (et Paris, Beauchesne) : deux revues dont nous avons dit à plus d'une reprise l'origine et les développements.

Q. — Quels ouvrages consulter pour faire un sermon sur « la vie chrétienne » ?

R. — Voir ce que nous avons dit, p. 60, de la *Vie divinisée* de M. Thellier de Poncheville, — et peut-être aussi le premier Sermonnaire venu.

Q. — Existe-t-il une sorte de manuel chrétien et populaire de *puériculture ?...* Le dévouement maternel ne suffit pas toujours ; quelques bons conseils inspirés par la sagesse chrétienne et l'expérience médicale ne sont pas de trop pour les jeunes mamans.

R. — Voir les deux ouvrages du D^r^ Pironneau, 4 f. 50, Paris, Garnier, et du D^r^ Ménard, 3 f., Paris, Grasset, dont le contenu détaillé a été donné ici, *couv.* 1920, p. 102 et 130.

P.-S. — Le journal que vous rêvez et dont vous nous tracez le programme existe ; seulement il n'est que bimensuel : *Les Nouvelles Religieuses,* Paris, Téqui (un an, 20 f. ; Etranger, 25 f.).

Q. — Où me procurer : 1° les avis de Pie X au clergé ; 2° les *Examens particuliers* de Tronson ; et 3° un bon ouvrage pour les retraites du mois ?

R. — Ad I. *Ad vos, o Sacerdotes!* méditations sur l'Exhortation de Pie X au clergé, par le P. Lambert, 6 f., Beauchesne (le texte même de Pie X a été publié ici : 1908, p. 787).

Ad II. *Examens particuliers* de Tronson, 3 f., Gabalda.

Ad III. P. Lescœur, *En face de la mort* (en sous-titre : *Médit. pour les retraites du mois),* 3 f. 50, Téqui ; — et dans la collection *Vertus du Cœur de Jésus,* du P. Boussac, S. J., les séries n^os^ 1, 5 et 6, intitulées *Retraites mensuelles des premiers Vendredis,* chaque vol. 1 f. 50, Téqui.

Q. — Prière d'indiquer un traité d'ascétisme.

R. — Ribet, *Ascétique chrétienne,* in-8, 7 f. 50, Paris, de Gigord.

Q. — Je désire connaître un livre de réflexions pieuses sur la Sainte Eucharistie, dont puisse se servir un enfant qui se prépare à la Communion solennelle.

R. — Montgermont, *Pas à pas vers la Table Sainte,* 5 f., et *Premiers pas vers le Bon Dieu,* 5 f., de Gigord ; — L. Masson, *Le Maître est là et Il t'appelle,* 3 f. 50, Lyon, Vitte ; — *De Bethléem au Tabernacle,* par l'auteur des *Avis spirituels,* 3 f., Téqui ; — Millot, *Ce qu'il y a dans une Hostie,* 3 f., Lethielleux ; — Y. d'Isné, *Dix minutes à Dieu,* 7 f., Lethielleux ; — etc.

Q. — J'ai vu il y a quelque temps recommandé dans l'*Ami* un ouvrage sur *la Sainte Messe expliquée aux fidèles au point de vue liturgique.* Mais je ne retrouve pas la page.

R. — Probablement *La Messe expliquée aux fidèles,* de M. Décrouïlle, 6 f., Paris, Haton, ouvrage qui n'est pas d'aujourd'hui, qui remonte à près de trente ans, mais qui reste un modèle d'explication claire, complète, et pieuse. — Sur la Messe, deux nouveautés sont à signaler, intéressantes toutes deux à des titres divers :

1° *Pour aider à mieux entendre et à mieux comprendre la Sainte Messe,* par P. L'Ebraly, in-18 de 623 p., 12 f., Beauchesne. L'auteur a surveillé et dirigé, pendant plus de dix ans, chaque dimanche, l'assistance à la messe d'un groupe d'enfants (650 aux jours de grandes fêtes, et de 2 à 300 aux époques mêmes de l'année où ils étaient le moins nombreux) ; il s'est ingénié sans cesse à intéresser son jeune auditoire à tout ce que dit et fait le prêtre, l'amenant ainsi à mieux comprendre la grande action qui s'opère sur l'autel, et à s'y associer d'une façon plus active. Pour cela, il remettait à chacun une petite feuille autographiée qu'il leur expliquait et leur faisait répéter ensemble. L'origine de sa publication d'aujourd'hui, c'est la pensée de réunir toutes ces feuilles en un petit livre où les enfants auraient trouvé pour tous les dimanches de l'année ce qui semblait le mieux adapté à leurs besoins, de la substance même de la prière de l'Eglise. Puis il s'est vite aperçu que la méthode elle-même suivie avait besoin d'être exposée d'abord pour être entendue de tous, et

(Voir la suite p. 50).

Téléph. : 0 ou 400. Télégr. : PÊCHERIES MODERNES

BOULOGNE-SUR-MER

57, Rue du Moulin à Vapeur, 57,

offrent à MM. les Membres du CLERGÉ des Colis de Poissons de Mer frais à des prix avantageux (groupages) à partir de 2 caissettes.

PÊCHERIES MODERNES

SERIE A. par Caissettes de 1 kilo, **3,75** ; 1 kilo 500, **5,80** ; 2 k., **7** fr.; 2 k. 500, **8,50** ; 3 k. **9,50** ; 4 k., **13** fr.; 8 k., **26** fr.

SÉRIE B. 1 k., **4,10** ; 1 k. 500, **6** fr. ; 2 k., **8,50** ; 2 k. 500, **10** fr. ; 3 k., **13** fr. ; 3 k. 500, **14,75** ; 4 k., **17,25** ; 5 kilos, **22,75**. — *Pour Pensionnats et groupements divers :* expéditions à partir de 20 kilos, **2,50** le kilo de petit poisson, **3,50** le gros. — *(FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE).*

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS

Maison fondée à Metz en 1832

Représentant. maquettes et devis sur demande

AIDE ENTRE CATHOLIQUES

Demandez en toute confiance le tarif spécial **HUILES - SAVONS - CAFÉS** ainsi que la Notice de l'Œuvre catholique de participation aux bénéfices à · P. MICHELLON, à Salon (B.-d.-R.)

POUR LES ORDINATIONS N'attendez pas aux derniers moments pour faire le choix de votre **calice**. Pour cela accordez votre confiance à une maison sérieuse, car sur des articles ayant le même aspect, on peut faire des variations de prix sensibles, mais aussi avec une différence de travail et de dorure.

La **Maison P. VERMARE** « *AUX ARTS RELIGIEUX* » s'est spécialisée dans cette fabrication, et vous aurez toute sécurité en vous adressant à elle. Elle présente ci-dessous des modèles de **calice moyen âge** à coupe large à des conditions avantageuses, et exécutés avec les meilleurs soins. Sur demande et sans engagement de votre part, elle vous adressera en communication un spécimen, qui vous permettra de mieux juger de sa fabrication que par de simples gravures.

ADRESSER LES COMMANDES
Mon P. VERMARE, 25, Chemin de Francheville, LYON (Rhône)

No 71 *bis.* — Haut. 0m18, avec sujet **Calvaire** gravé en taille douce sur le pied. Au nœud inscription : *Hic est Filius meus dilectus.* En vermeil, poids 470 gr. Prix. . . . . *Frs* **770**

No 80. — Haut. 0m185, avec croix en ciselure ramolayée sur le pied. En vermeil, poids 390 gr. Prix..... *Frs* **520**

Même modèle plus simple et plus léger. Haut. 0m17, poids 300 gr. En vermeil. Prix. . . . . *Frs* **380**

No 80 *bis.* — Même modèle que le **No 80**, avec jolie course ciselée en vieil argent sur le pied et à la coupe. Hauteur 0m185, poids 390 gr. En vermeil. Prix. . . . . *Frs* **565**

Tous ces prix s'entendent pour les **calices** *livrés avec la patène assortie en écrin, et* **franco d'emballage et de port pour toute la FRANCE, y compris la taxe de luxe. Pour l'ETRANGER et les colonies, port en sus des prix.**

SENSATIONNEL PROCÉDÉ
de Dissolution rapide des
RHUMATISMES
et
PÉTRIFICATIONS ORGANIQUES

Le DISSOLVENT, puissant et tout à fait nouveau en France, va y renverser toutes les théories dépuratives actuelles, et y prendre rapidement, pour la cure des affections uriques et calcaires, la place qu'il mérite.

Curieuse brochure explicative gratuite

Elle fait comprendre pourquoi le **Dissolvent** ne dissout pas l'albumine, la glucose, les bacilles fiévreux ou tuberculeux, mais *pourquoi il dissout* les dépôts calcaires, et pourquoi il est vraiment magique pour guérir les sciatiques, lumbagos, gouttes, gravelle, pierre, calculs du foie et des reins, moelle épinière pétrifiée avec ataxie locomotrice ou paralysie, calculs en plaques ou artério-sclérose, dermatose en plaques ou ulcères variqueux, calculs des glandes ou cancers arthritiques, calculs en plaques du cerveau avec insomnie et névralgie, catarrhe arthritique avec surdité et bourdonnements d'oreilles, iritis ou arthritisme des yeux, catarrhe arthritique des voies urinaires.

Le **Dissolvent** procure, dès les premiers jours, un soulagement qu'on n'a jamais connu, transforme en quelques semaines la personne la plus atteinte, et finalement guérit l'arthritique ou le calculeux en dissolvant son acide urique. Par sa douce, mais sûre pénétration, le **Dissolvent** atteint n'importe quelle partie du corps où il existe quelque chose à dissoudre, ce qui explique son extraordinaire efficacité.

Ne conservez donc plus en vous des dépôts malsains et douloureux ; lisez la Brochure : **La Guérison certaine des Rhumatismes et des Maladies Arthritiques aux 1er et 2e degrés** qui est envoyée GRATIS ET FRANCO, accompagnée d'un Extrait de mes 13085 Attestations du Public et de mes 696 du Corps Médical, à tous ceux qui en font la demande par lettre ainsi adressée :

BENOIST PERRAUD, *15, rue de l'Odéon* (Section 1446 C), *Paris (VIe arr.).*

Pour recevoir un flacon de DISSOLVENT et une boîte de MICRONIC, envoyer un mandat de **7 fr. 70.**

Le traitement normal de 6 flacons et 6 boîtes : franco contre mandat de **40 fr. 85.**

GRANDE MANUFACTURE
D'HORLOGERIE MONUMENTALE
pour Eglises, Hôtels de Ville, Ecoles, etc...
Anciens Etablissements Paul ODOBEY Fils
de MOREZ (Jura)
L. TERRAILLON et J. PETITJEAN, Successeurs

Usines et Bureaux
à
PERRIGNY
(Jura)
près **Lons-le-Saulnier**

Toutes les horloges sont garanties pour 10 années

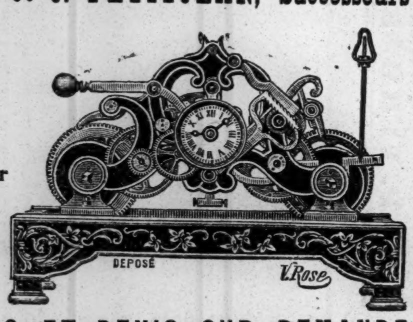

ENVOI DE TARIFS ET DEVIS SUR DEMANDE
Nombreuses références dans le monde entier

POLYCOPISTE
NOUVEAU, GARANTI SANS GÉLATINE
"La Pierre Humide"

imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessin, musique, etc., tous formats. Se défier des contrefaçons. *Catal., tarif, spécimens :* **Curé de TELOCHE (Sarthe).**

Que celui qui n'a jamais eu à se plaindre de son estomac lève la main?

Il n'y a certainement pas une personne sur dix qui n'ait jamais eu à se plaindre de son estomac. Cela est bien compréhensible. L'estomac étant l'organe soumis au travail le plus intense, est, naturellement, celui qui se fatigue le plus.

Et puis, l'appauvrissement du sang est également pour quelque chose dans le mauvais fonctionnement de l'estomac. Aussi, les personnes sujettes aux maux d'estomac obtiennent-elles de remarquables résultats avec les Pilules Pink, qui ont ce double avantage de reconstituer la richesse du sang et de stimuler très énergiquement les fonctions de l'organe même.

Mme Dorothée Bouynon, au Mas de Genduret, par Livernon (Lot), dont la vie ne fut longtemps qu'une suite ininterrompue de souffrances, nous a écrit ce que les Pilules Pink ont fait pour elle :

« Comme tant d'autres, je suis bien obligée de reconnaître que les Pilules Pink sont le seul remède qui m'ait soulagée de mes maux d'estomac. Cela a duré un certain temps parce que je souffrais depuis bien longtemps, mais à présent je digère sans difficulté et je me sens bien. Je ne manquerai plus maintenant de faire une cure de Pilules Pink à chaque changement de saison. »

Il est, en effet, à remarquer que c'est principalement aux changements de saison que les troubles consécutifs à l'appauvrissement du sang s'accentuent. Nous sommes précisément à la veille du printemps. C'est donc le moment pour les femmes un peu faibles, les enfants délicats, toutes les personnes surmenées, de faire la cure des Pilules Pink.

En vente dans toutes les pharmacies : 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris.

La constipation empoisonne le sang

La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boîte.

39e ANNEE (4e SERIE) N° 11 16 MARS 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Mgr FREPPEL

(Dix-neuvième article)

Sommaire. — Mgr Freppel et l'ouvrier : le cœur de l'évêque. — Le « Père-la-Miséricorde » curé de St-Serge. — Discours à la Madeleine en faveur de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, de M. de Mun. — L'Œuvre à Angers ; Victor Pavie et M. Hervé Bazin. — La question ouvrière à la Chambre en 1884. — Les idées de l'évêque sur le salaire. — Les conférences de l'abbé Secrétain. — L'assemblée régionale des catholiques à Angers en 1889. — La conception chrétienne du travail.

Celui-là ne saurait rien du caractère de Mgr Freppel qui ne verrait en lui que le rude travailleur, l'orateur savant, versé dans toutes les questions, l'argumentateur imperturbable, qui écrasait ses contradicteurs par sa logique implacable ou par ses répliques terribles. Il était tout cela, mais ce n'est qu'un côté de sa magnifique personnalité, — et pas le meilleur. Ses ennemis, car il en eut, prétendaient qu'il manquait de l'humilité évangélique, parce qu'il avait une grande valeur et qu'il le savait. Ils ignorent sans doute que les génies les plus élevés, comme Bossuet, se rapprochent de la simplicité de l'enfant, et que cette simplicité qui ne méconnaît point ses avantages, n'est pas de l'orgueil. L'évêque d'Angers devait admirer l'intraduisible formule anglaise : *The right man in the right place*. Il était cet homme droit capable d'occuper la grande place ; c'est un mérite que personne ne lui a contesté, et il eût honoré le siège archiépiscopal de Paris. On dit que ses adversaires firent tout au monde pour qu'il ne l'occupât point.

I. — Mais cet homme plein d'élan, d'une intelligence si vaste, était doué d'un cœur plus grand encore. Il était bon, et il allait naturellement vers celui qui souffre, vers l'ouvrier, vers le peuple. Aussi peu après son arrivée à Angers voulut-il descendre dans les ardoisières de Trélazé, afin de voir de près ces travailleurs qu'on lui avait peints révolutionnaires et inabordables. Il vint à eux avec rondeur et bonhomie, serra leurs mains noires, se fit expliquer les détails de leur métier, s'y intéressa, les comprit, — ils le virent aux questions intelligentes qu'il leur posait, — et ils se montrèrent envers lui respectueux et plein de cordialité. Plus tard il se souviendra d'eux et leur choisira, pour les instruire, un prêtre de sa main.

C'est ainsi qu'il donna pour curé à Saint-Serge d'Angers, — une paroisse ouvrière et pauvre de dix mille âmes, — l'abbé Prosper Bachelot, en 1872.

Prosper Bachelot avait quitté Mongazon[1] en 1859, avec son diplôme de bachelier ès-lettres. Son père, qui avait de la fortune, le destinait au monde ; mais il avait décidé, lui, qu'il entrerait au Grand Séminaire. Les décisions des hommes doux sont irrévocables, parce qu'elles ont été mûries. Sa mère l'encourageait et plus tard, quand il fut vicaire à Saumur, elle s'occupait surtout de payer ses dettes ; car il dépensait sans compter pour ses œuvres.

Quand Mgr Freppel lui assigna le poste de Saint-Serge, on vint dire à l'évêque : « Votre candidat est trop bon, trop faible, on abusera de lui ; et puis il manque d'ordre... »

— Et qui donc est parfait ? répliqua le prélat. Il ne me déplaît pas qu'il y ait à Angers un prêtre bon à l'excès, une sorte de Père-la-Miséricorde, image sensible de la mansuétude et de l'indulgence du Sauveur. Laissez-le accueillir les pécheurs comme il l'entend. Rien n'est plus puissant sur une âme, accablée du poids de ses fautes, que la douceur qui compatit et la bonté qui pardonne. Il n'a pas d'ordre ? D'autres en auront pour lui. Il a bien le temps d'aligner des chiffres, ce saint homme qui se lève à quatre heures pour parler au bon Dieu, et qui parle de lui, ensuite, du matin jusqu'au soir !

Il se trouva qu'à la mort de l'excellent abbé Bachelot, le peuple porta le même jugement qu'avait formulé l'évêque. Une bonne femme dit à M. le chanoine Grimault, qui était chargé de composer l'article nécrologique et qui songeait à faire des restrictions :

— Oh ! Monsieur, ne vous arrêtez pas sur ces petits côtés. Ne voyez dans ce bon curé qui vient de mourir si populaire, que la cause même de sa popularité. C'était sa bonté, Monsieur, sa bonté inépuisable, son immense charité. Ses petits travers, s'il en a eu, n'ont point fait de tort à la cause de Dieu. Croyez-moi, sa bonté a plus fait pour la religion, à Angers, que tous les plus beaux discours et toutes les habiletés.

Il courait sur lui des histoires charmantes. Un prêtre qui prêchait une retraite dans une maison pénitentiaire interroge un enfant : — « D'où es-tu ? — De Saint-Serge d'Angers, Monsieur. — Comment s'appelle le curé ? — M. Bachelot, Monsieur.

[1] Un des Petits Séminaires du diocèse, à Angers.

Oh ! c'est ça un bon prêtre ! Un soir il a laissé ses souliers à papa, et, comme il faisait noir, il s'en est allé sur ses chausses. »

Aussi a-t-il légué à son successeur une paroisse pourvue de patronage, école libre, asile, crèche. Toutes les œuvres y sont florissantes.

Mgr Freppel aimait ces bonnes et saintes âmes de prêtres, faites de simplicité, de foi, de charité, de dévouement, qui ne calculent pas suivant les moyens humains, afin de laisser agir aussi les moyens surnaturels. Elles lui apparaissaient si belles, si limpides ! Il les comprenait parce qu'elles se rapprochaient de la sienne. Comme lui, elles aimaient le peuple.

Aussi l'une de ses grandes tristesses c'était de voir l'ouvrier s'éloigner de l'Eglise parce qu'on la calomnie devant lui et qu'il ne la connaît pas. Il exprima admirablement ce sentiment, le 6 avril 1876, à Paris, à la Madeleine, dans un discours en faveur de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, fondée par M. de Mun.

Oui, parmi les tristesses de l'heure présente, il en est une plus amère que toutes les autres : c'est de voir qu'on est parvenu à souffler la haine de l'Eglise au cœur de l'ouvrier. Que l'orgueil des libres-penseurs se révolte contre l'autorité de la foi ; que les hommes de plaisirs ne nous pardonnent pas d'attaquer leur mollesse ; que des politiques sans principes poursuivent contre l'Eglise leur plan d'asservissement, cela ne nous étonne pas. Mais l'ouvrier ? Comment expliquer son hostilité ? Qu'avons-nous fait à cet homme pour mériter son antipathie ? Cet homme nous l'avions trouvé, il y a dix-huit siècles, dans les chaînes de l'esclavage païen, ravalé au niveau de la brute, traité à l'égal d'une bête de somme, condamné par les philosophes, mis hors la loi par les législateurs, servant de jouet aux amusements féroces d'un public avide de sang et de spectacles, livré aux caprices d'un maître qui pouvait le tuer à plaisir et le jeter en pâture aux murènes pour la moindre faute ; nous l'avions trouvé sans droit, sans force et sans dignité.

Ainsi abandonné, vilipendé, écrasé, foulé aux pieds, nous l'avons pris dans nos bras et serré sur notre poitrine ; nous l'avons déclaré solennellement et à la face du monde entier, notre frère en Jésus-Christ, l'égal, devant Dieu, de tous les autres hommes. Malgré l'opinion, malgré les mœurs, malgré les lois, nous l'avons élevé à la dignité d'homme libre et de chrétien.

Les papes ont défendu sa liberté ; les monastères l'ont accueilli quand il fuyait devant la violence ; quand il était captif, nous l'avons racheté en vendant nos vases sacrés. Ses fils, nous les avons élevés, « et quand ils avaient du génie et des vertus, ils pouvaient, ces fils d'ouvriers, parvenir au premier trône du monde et s'appeler un jour Grégoire VII ou Sixte-Quint. » L'Eglise a plaidé sa cause sous tous les régimes. « Non, vraiment, nous n'avons rien à nous reprocher à l'égard de cet homme : innocents de ses souffrances, nous ne sommes responsables que de sa grandeur et de son affranchissement. »

Dans les temps modernes, l'Eglise a placé à ses côtés le Frère des Ecoles chrétiennes pour l'instruire, lui et ses enfants. « Nous lui avons donné à lui-même, pour infirmières, pour gardes-malades, l'élite des femmes chrétiennes, tout ce qu'il y a de plus pur et de plus saint et de plus respectable sur la terre. »

Pas de prêtre qui prenne la parole sans toucher à la situation de l'ouvrier. Pas de réunions catholiques, sous quelque forme que ce soit, où l'on ne parle d'améliorer son sort, de pourvoir à ses besoins, de protéger ses intérêts.

L'on me dira : « Du pain, des vêtements, un abri, c'est quelque chose sans doute ; mais l'honneur, la dignité, c'est encore plus ! » — Eh bien ! l'honneur ? Qui donc plus que l'Eglise a honoré la condition du travailleur ? Est-ce que les éloges les plus pompeux, les tirades les plus sonores vaudront jamais pour la classe ouvrière l'honneur qui rejaillit sur elle de la maison de Nazareth, des souvenirs de l'Incarnation, de l'ennoblissement du travail manuel par le Fils de Dieu lui-même ?

L'Eglise n'a-t-elle pas placé sur ses autels des artisans et des laboureurs à côté des rois et des pontifes ? Elle a montré ainsi qu'à ses yeux le faîte de la grandeur morale peut se trouver derrière un métier et que « l'outil de l'ouvrier peut devenir, non moins que le sceptre des princes, le signe de l'honneur et l'instrument de la sainteté. »

Il est une chose toutefois que l'Eglise n'a jamais faite : « c'est de tromper l'ouvrier. »

Non, nous ne lui avons pas dit et nous ne lui dirons jamais que son paradis est sur la terre ; que, pour lui, tout se réduit à amasser et à jouir ; que tout maître est son ennemi ; que chaque révolution ajoute à son bonheur, et qu'un jour pourra venir où le progrès le dispensera du travail et l'affranchira de la souffrance. Nous ne lui disons pas davantage que c'est à lui de diriger le monde et que, parce qu'il est le nombre, il est aussi la science, la politique, le gouvernement. Nous ne lui disons pas cela, parce que cela est faux, et qu'il y a quelque chose de pire que la souffrance : c'est la déception.

L'Eglise en effet proclame la loi du travail ; elle dit que « l'inégalité des conditions est un fait providentiel, que les supériorités sociales méritent le respect », que la souffrance subsistera toujours, et que Dieu la couronnera dans un autre monde. C'est un service qu'elle rend à l'ouvrier, en parlant ainsi. « D'où vient donc qu'après dix-huit siècles de bienfaits, de dévouements, de luttes en faveur de cet homme, nous trouvons chez lui tant d'hostilité ? Car il ne faut pas se faire illusion : cette hostilité, elle existe... »

Ah ! demandez-le à la Révolution, aux doctrines qu'elle prêche et aux passions qu'elle remue. Demandez-le à ces réunions où la démagogie excite contre l'Eglise une foule ignorante et crédule. Demandez-le à cette presse irréligieuse où des écrivains sans dignité ni retenue ne sont occupés qu'à travestir notre histoire, à dénaturer nos intentions, à calomnier nos actes. Demandez-le à ces sociétés secrètes, à ces ligues souterraines, où des mains aussi imprudentes que coupables attisent sans cesse le feu de la révolte, au risque de provoquer, à un moment donné, ces explosions terribles dont je ne veux pas rappeler le souvenir, car je craindrais de faire tressaillir sous les dalles de cette église la dépouille mortelle du prêtre vénérable qui, après une vie consacrée tout entière au service de l'ouvrier, n'a eu pour toute récompense qu'une balle fratricide, triste témoignage de ce que peut faire la haine, quand elle a remplacé, dans les cœurs égarés par la Révolution, l'amour de Dieu et des hommes.

Ce souvenir de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, fusillé par les communards, produisit une forte impression ; mais on admira aussi cette magistrale énumération des services séculaires rendus à l'ouvrier par l'Eglise, qui en somme est punie pour son dévouement et pour sa constance à instruire le peuple, « en mettant à la place des chimères, des réalités ».

II. — C'est pour soutenir les ouvriers, pour leur donner une aide morale, que l'œuvre des Cercles catholiques fut fondée à Angers en 1875, sous le haut patronage de l'évêque. Dans son beau livre *Ma vocation sociale,* M. de Mun a raconté la genèse et exposé l'organisation de cette belle œuvre, qui est l'honneur de sa vie. Elle s'occupe de tout ce qui peut améliorer la condition matérielle et morale de l'ouvrier ; elle groupe les hommes en corporations formées à l'image des anciennes sociétés professionnelles qui choisissaient des saints pour patrons ; elle réunit les mères de famille sous la bannière de sainte Anne, les jeunes ouvrières de l'aiguille en syndicats, et confie à des jeunes filles instruites le soin d'enseigner le catéchisme aux enfants pauvres. Le but, c'est le rapprochement, la fusion des classes.

Le Comité directeur avait pour président M. Victor Pavie, l'ancien compagnon du statuaire David d'Angers, lorsque celui-ci fut appelé en Allemagne et en Angleterre pour sculpter les bustes de Gœthe et de Byron, — et l'ami de Victor Hugo et de Sainte-Beuve. Ces liaisons ne l'avaient aucunement gâté. Il considérait l'œuvre comme un moyen d'apostolat, et il était heureux de visiter les pauvres de la cité en sa qualité de chef des Conférences de S. Vincent de Paul. L'ouvrier l'aimait pour sa simplicité et sa bonté. Mais c'est M. Hervé Bazin qui fut l'âme des Cercles catholiques.

Avocat, professeur de droit à l'Université catholique, et grand chrétien, à la mort de Victor Pavie M. Hervé Bazin prit par dévouement et par conviction la direction de l'Œuvre des Cercles. Il vint au travailleur la main tendue, le sourire aux lèvres, lui prodiguant les bonnes paroles dont son cœur était plein. C'était un apôtre dont le but était de faire du bien, d'éclairer l'ouvrier, victime des préjugés et du mensonge, de lui apprendre que l'Eglise est la source de toute bonté, de toute lumière, de toute saine initiative, et de l'amener au pied de l'autel. Sa famille — huit enfants — était comme un nid où l'on chantait, où les âmes se réchauffaient au soleil de la grâce et de la charité. Jamais on ne vit nid plus joyeux. Au salon retentissaient des hymnes de l'Eglise, des chants à plusieurs parties dont il faisait la basse de sa voix sonore et profonde, toute la famille y priait ensemble ; c'était comme une douce image du paradis. Et les deux époux trouvaient toujours qu'ils n'avaient pas assez fait pour le bon Maître. Hervé Bazin écrivait sur son « cahier rouge » quelques mois après son mariage :

« Nous avons causé sérieusement hier soir ; nous avons fait notre examen et la revue de notre vie ; nous avons résolu de mettre de plus en plus dans notre bonheur le Dieu qui nous l'a donné. Il faut que nous soyons pieux, très pieux. Pour cela, ne négligeons aucune pratique extérieure. Allons à l'église, récitons les prières de tous les chrétiens. Peu à peu l'esprit s'attache à ce que disent les lèvres, et le cœur va vers Dieu... N'ayons pas peur de nous aimer moins en nous aimant ainsi ; tout ce que nous détournerons pour Dieu, il nous le rendra, et loin de nous aimer moins, nous nous aimerons mieux. Et puis quelle force au jour de l'épreuve !... Aimons Dieu d'un amour sans bornes : plus nous l'aimerons, plus nous serons heureux ! »

Comme ils aimèrent Dieu, et comme, pour lui, ils aimèrent les ouvriers ! Hervé Bazin accepta avec joie le titre de président des Cercles catholiques, afin d'élever par la bonté l'âme populaire, en se donnant à elle : « Je me trouve si heureux, écrit-il alors sur son cahier, si plein de force et de vie ; je me sens si disposé à faire le bonheur de tout le monde ! »

Il était partout, il réunissait les patrons et les ouvriers ; il leur parlait. Il les groupait en corporations chrétiennes ; il leur parlait encore. Il les conduisait aux processions publiques du Saint-Sacrement ; il leur parlait toujours, de leur foi, de leurs devoirs. D'ailleurs jamais compassé ni morose, et, de la même voix qui les instruisait avec gravité ou avec bonne humeur, il chantait devant les auditeurs du Cercle catholique le *Docteur Grégoire* et les bonnes chansons de Nadaud.

Les ouvriers lui étaient reconnaissants et l'un d'eux, lui exprimant la pensée de tous, lui disait un jour, dans un charmant discours : — « Vous avez reçu des éloges et des compliments dans les grandes assemblées, dans les Congrès auxquels vous avez assisté. Ils étaient bien mérités et n'étaient que l'expression juste de ce qui vous était dû. Mais je vous affirme que rien n'est plus franc ni plus sincère que le simple ouvrier. Merci donc de ce que vous avez fait pour nous tous, vous, le principal fondateur des corporations catholiques d'Angers... Comptez sur nous, comme vous nous avez appris à compter sur vous ! »

De telles paroles étaient pour lui la meilleure des récompenses. Il mourut à quarante-deux ans, parce qu'il s'était dépensé, prodigué, épuisé. Avec de tels ouvriers, quelles belles œuvres on peut créer ! Aussi Mgr Freppel était-il fier d'eux. Il en retrouva d'autres, comme le vicomte et la vicomtesse de Contades, non moins généreux et dévoués. On savait qu'il se dépensait aussi sans mesure, c'est pourquoi surgissaient les dévouements.

III. — Quand la question ouvrière fut posée à la Chambre en 1884 par M. de Mun, il crut devoir dire son mot pour élever encore davantage les débats.

Chacun avait proposé sa solution au problème du travail : la mutualité, la participation aux bénéfices, une meilleure assiette de l'impôt, le rétablissement du régime corporatif approprié aux

conditions de l'industrie nouvelle, la liberté illimitée du travail... Enfin le gouvernement était venu apporter la sienne « qui consistait à dire qu'il n'en avait pas. »

L'évêque fait tout d'abord remarquer à la Chambre que « la question économique a un côté moral par où elle dépasse le gouvernement et le parlement lui-même, un côté moral par où elle échapperait à vos meilleurs efforts, si vous n'y preniez garde... »

La mutualité est une belle chose, « mais elle ne se comprend pas avec l'égoïsme, et l'égoïsme est un sentiment ou plutôt un vice sur lequel vous ne pouvez pas légiférer. Voilà pourquoi je suis convaincu d'avance que notre honorable collègue, M. Langlois, ne me démentira pas quand je lui dirai que ce qui ferait bien mieux les affaires de la mutualité, que tous les discours, ce serait la mise en pratique des deux grandes maximes du Sermon sur la montagne : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, » et : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. »

Après la mutualité, la participation aux bénéfices : « C'est encore mieux, surtout quand elle est appliquée par des hommes d'initiative et de cœur comme M. Laroche-Joubert. Mais notre honorable collègue ne me démentira pas, lui non plus, quand je dirai que, pour qu'un patron se sente porté à admettre ses ouvriers à la participation aux bénéfices, il a besoin d'être animé d'un véritable sentiment de justice, et le sentiment de la justice est encore une de ces matières qui échappent plus ou moins à l'action des lois. »

On aura beau élever les salaires, si l'on ne met pas un frein aux passions. L'ouvrier qui gagne 8 francs par jour et qui en dépense 10 ou 12 va tout droit à la misère : il faut une puissance supérieure qui l'amène à modérer ses désirs.

Ce n'est pas l'instruction non plus qui produira ce résultat. « L'instruction, utile à tout, ne suffit à rien : c'est une arme à double tranchant, elle peut être un instrument de mal et devenir une force pour le bien : tout dépend de l'usage qu'on en fait. »

L'intérêt personnel ? « Sans la justice et sans le dévouement, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est l'écrasement des petits par les grands, des faibles par les forts. L'intérêt personnel, l'unique mobile du travail ? Mais c'est la propre thèse de l'égoïsme et du matérialisme ! Car enfin, Messieurs, ce n'est pas dans un seul but d'intérêt personnel, mais pour remplir le devoir de la justice et le devoir du dévouement, que l'ouvrier doit travailler pour son patron et le patron pour l'ouvrier ! » Personne n'exclut l'intérêt personnel ; mais la justice et le dévouement, voilà les deux seuls mobiles qui l'empêcheront de devenir l'égoïsme !

Mgr Freppel répond ensuite à cette objection : « Vous voulez donc nous ramener au moyen âge, rétablir l'ancien régime ? » — Non, notre formule consiste à emprunter au passé ce qu'il a de meilleur, pour en profiter. Nous sommes de notre temps et de notre pays, et nous pensons que le plus grand service à rendre à notre temps et à notre pays, c'est « d'organiser la société chrétiennement sur les bases de la justice et du dévouement. »

En ce qui regarde particulièrement le régime corporatif, est-ce que nous vous proposons de le rétablir dans ce qu'il avait d'imparfait et de défectueux au siècle dernier ? Nullement. Là aussi, il s'était glissé des abus qui demandaient de grandes réformes. Dans ces vieilles institutions devenues trop étroites, il s'agissait d'introduire plus d'air, plus de mouvement, plus de vraie liberté, et c'est là, puisque j'ai l'occasion de vous le dire, c'est là le grand défaut, le vice capital de la Révolution Française. Au lieu d'avoir été une grande et vaste réforme dont nous avions tous besoin, elle a été une révolution radicale qui a fait table rase de tout le passé. Voilà pourquoi elle n'a pas abouti. *(Très bien ! à droite).*

Ce que nous reprochons aux législateurs de 1791, c'est d'avoir détruit les corporations, ces grandes institutions, sans rien mettre à la place. Car enfin, Messieurs, permettez-moi ces comparaisons quelque peu familières : on ne coupe pas un arbre encore vigoureux pour le débarrasser de quelques branches mortes *(Très bien ! à droite)* ; on ne démolit pas une maison à cause de quelques mauvaises herbes qui grimpent le long de ses murs...

Cette organisation du travail qui avait été le fruit du temps, de l'expérience et de la raison, qui avait tant contribué au bon renom et à la gloire de l'industrie française, il aurait fallu la rajeunir, la réformer, l'améliorer. Mais ce qu'il fallait éviter, avant tout, c'était de détruire sans rien réédifier ! *(Approbation à droite).*

Ce régime corporatif, tel que nous le concevons, serait un instrument de paix, « tandis que la loi sur les syndicats professionnels que vous nous préparez, sera une machine de guerre pour les uns contre les autres. » Mais même le régime corporatif tel que le propose M. de Mun, suppose « l'union et la concorde entre les ouvriers et les patrons, » et ce sentiment-là non plus ne se légifère pas. Toutes les solutions apportées échouent devant un obstacle moral que seule la religion peut enlever.

Sans la religion, « vous ne pouvez rien pour résoudre la question ouvrière. » Le seul Vincent de Paul a plus fait pour la solution des questions ouvrières de son temps que tous les écrivains du siècle de Louis XIV, et « à l'heure présente, en Italie, un religieux, dom Bosco, que vous avez vu à Paris, réussit mieux à préparer la solution de la question ouvrière que tous les orateurs du Parlement italien. Voilà la vérité ! »

M. Clemenceau insistait uniquement sur le principe de justice : « La justice doit remplacer la charité ! » s'écriait-il.

— Monsieur Clemenceau, voulez-vous me permettre une comparaison médicale ?

Et l'évêque d'Angers explique le rôle dans toutes les parties du corps humain « de cette substance moelleuse qui adoucit les frottements, assure à tous nos organes leur jeu souple et régulier » et qu'on appelle la synovie. « Eh bien ! l'office qui revient à la synovie dans le corps humain, la charité le

remplit dans le corps social. Elle ne peut jamais être remplacée. »

Puis reprenant son raisonnement, il s'abandonne à cette superbe envolée :

La justice et le dévouement sont les deux principes, les deux éléments de la solution du problème que vous recherchez. Or qui est-ce qui fortifiera dans les patrons le sentiment de la justice ? Qui est-ce qui les défendra contre les bassesses de l'égoïsme ? Qui est-ce qui, d'autre part, inspirera aux ouvriers la modération dans leurs désirs ? Qui est-ce qui calmera chez les uns et chez les autres la fièvre des jouissances matérielles ? Qui est-ce qui jettera le *sursum corda* à travers les masses populaires ? Qui est-ce qui entretiendra dans les cœurs, la flamme du sacrifice ? Qui est-ce qui rappellera aux riches l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise, suivant le sublime langage de Bossuet ? Qui est-ce qui répètera après l'évêque de Meaux que les pauvres ont reçu de la Providence des « assignations » — entendez bien ce mot — sur le superflu des riches ? Qui développera ces magnifiques thèses de S. Basile, de S. Chrysostome et de S. Augustin sur les rapports providentiels des riches et des pauvres ? Qui, à toute heure et en tout lieu, proclamera la prédominance de l'esprit sur la matière, le respect de la loi morale, la sainteté du devoir, l'autorité de la conscience, les grandeurs de l'abnégation et du dévouement, toutes ces choses qui font l'honneur de la civilisation chrétienne et sans lesquelles votre instruction n'aboutirait qu'au néant, et le travail s'agiterait dans le vide ? *(Applaudissements à droite)*. La religion avec ses grandes maximes et ses hautes leçons !

Or que font-ils ? Ils mettent l'Evangile à la porte des écoles, — l'Evangile, le code sublime de la justice, du dévouement et de l'abnégation, — à la porte des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. L'ouvrier formé dans les écoles désormais sans religion deviendra un révolté contre l'ordre social, il verra un ennemi dans tout homme plus fortuné que lui, il sera l'ouvrier de la guerre sociale. Des affiches abominables contre la religion s'étalent sur les murs des édifices publics, « avec l'agrément du préfet de police, » afin d'effacer en ceux qui les liront tout vestige des sentiments religieux. « Et vous voulez résoudre la question ouvrière ! »

« La République a fait fausse route dans toutes les questions qui touchent par un côté quelconque à l'ordre religieux et moral : il n'est que temps pour elle de revenir sur ses pas ! » Si l'on veut la paix sociale, qu'on mette à profit ces grandes forces morales dont le christianisme a le secret. « Avec l'Eglise, avec la religion, vous pouvez résoudre la question ouvrière. Sans l'Eglise, sans la religion, vous ne pouvez rien, absolument rien ! »

Ici, Mgr Freppel, qui n'oubliait jamais qu'il était évêque, parlait en évêque. Certes, les députés qui l'écoutaient n'étaient pas tous des fidèles ; un grand nombre se déclaraient ennemis forcenés de l'Eglise ; mais tous subissaient cette influence, respectaient cette voix autorisée affirmant hardiment les enseignements de l'Eglise qui allaient à l'encontre de leurs pratiques bourgeoises. Ils durent être frappés de constater que la doctrine des Pères est aussi dure que celle des socialistes pour les riches, sans être révolutionnaire. Quoi de plus fort, et de plus exact, que ces « assignations » que la Providence confère aux pauvres « sur le superflu des riches » ? Ces paroles tombant en plein milieu socialiste démontraient bien que la question sociale est résolue depuis longtemps par l'Eglise, sans aucune violence, à l'aide de la seule force de la vérité évangélique, et que seules les passions humaines empêchent l'application de cette magistrale solution donnée par la justice et par la charité. Et les socialistes purent se dire qu'ils succombaient bourgeoisement eux-mêmes à la cupidité qui élève la barrière entre les classes qui jouissent et les classes qui ont faim.

Cette doctrine, l'évêque d'Angers la redisait, le 28 septembre suivant, à M. Victor Pavie, qui lui présentait les vœux et les hommages des associations catholiques de la belle cité angevine :

« Qu'on le veuille ou non, dit-il, la question économique et ouvrière est l'une des plus graves questions de notre temps. Elle occupera la fin du dix-neuvième siècle et il est facile de prévoir qu'elle tiendra une place plus grande encore dans le siècle qui suivra le nôtre. »

Il faut donc s'en préoccuper, non pour se livrer à des enquêtes plus ou moins longues sur la situation des classes laborieuses, mais pour agir. « C'est ce que vous faites. Pendant que d'autres parlent ou écrivent, vous agissez. Vous avez mis la main à l'œuvre, par vos cercles catholiques d'ouvriers, par vos banques populaires, vos fourneaux économiques, vos patronages, vos crèches, vos dispensaires, vos sociétés de prévoyance, d'encouragement et de protection. »

Ainsi ils préparaient la solution du redoutable problème social.

Mais quoi qu'il en soit, Messieurs, la question économique et ouvrière ne se résoudra pas en dehors des deux principes dont l'Eglise est ici-bas l'immortelle gardienne : la justice et la charité. La justice d'abord, car elle est le premier fondement de l'économie sociale ; et la justice, au sens que la doctrine chrétienne attache à ce grand mot, c'est une proportion équitable entre le travail et le salaire, entre la peine et la rémunération ; c'est la fidélité aux contrats, le respect des engagements réciproques, la possibilité pour chacun d'améliorer sa situation sans détriment pour personne, le droit pour tous d'être traités suivant leur capacité et leur mérite.

La charité ensuite ; car quelque rigoureux que puisse être l'accomplissement des devoirs de la justice, la charité conservera toujours sa grande place dans l'économie sociale... Que deviendrait le monde si l'Eglise n'était là, enveloppant la société d'un immense réseau de services et de fonctions, d'œuvres et d'institutions charitables, multipliant ses secours, ses établissements et ses créations de toute sorte, à mesure qu'augmentent les besoins de l'humanité, mettant au service de la souffrance et de la faiblesse ses prêtres, ses communautés religieuses, l'élite de ses enfants, pour ne laisser aucun mal sans remède, aucune infortune sans soulagement, aucune douleur sans espérance et sans consolation ? On tremble à l'idée de ce que deviendrait la société humaine, si ce foyer divin de la charité venait à s'éteindre au milieu d'elle.

Il s'étend avec bonheur sur ses chères œuvres angevines déjà si prospères et dirigées avec tant de dévouement. Pour les visiter et les encourager il pria M. de Mun de venir en 1886, et sous une vaste

tente adossée au palais des Facultés catholiques, trois à quatre mille personnes applaudirent la chaude parole du fondateur des Cercles.

« J'ai eu la bonne fortune de l'entendre ce jour-là, écrit M. le chanoine Grimault, puis de le voir de près à l'évêché où il était descendu. Quelques heures passées près de lui m'ont facilement révélé le secret de sa puissance oratoire, la vieille source où les orateurs de tous les temps ont puisé leur éloquence : M. de Mun est homme de cœur avant tout[1]. »

IV. — Les idées de Mgr Freppel diffèrent toutefois de celles de M. de Mun sur la liberté et la réglementation du travail. Autant il affirme la doctrine de l'Eglise touchant la solution de la question sociale, autant il veut que l'Eglise demeure indépendante des questions d'école : « Je ne voudrais pas, dit-il à la tribune le 14 juin 1888, qu'il vînt à l'idée de quelqu'un que l'Eglise ou le christianisme puissent être solidarisés ou identifiés avec telle ou telle théorie économique. On peut être un excellent chrétien et ne point partager les opinions de M. le comte de Mun ou les miennes sur la liberté du travail. La preuve, c'est que ces opinions individuelles ou collectives ne sont point partagées par l'école de M. Charles Périn, ancien professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, et l'un des esprits les plus éminents de notre époque. Elles ne sont point admises sans de fortes réserves par l'école de la *Paix sociale,* qui a eu pour fondateur et pour chef M. Le Play. Elles ne sont point reçues sur bien des points par une autre école qui a pour organe la revue intitulée l'*Union économique.* » L'Eglise laisse à cet égard une très grande latitude à tous ses membres.

Mais il n'a aucun faible pour le socialisme : — « Ce que je repousse avant tout, c'est le socialisme sous toutes ses formes, qu'on l'appelle chrétien ou qu'il se nomme antichrétien, parce que le socialisme, c'est l'absorption de la personnalité humaine dans l'Etat, dans cette collectivité anonyme, impersonnelle et irresponsable qu'on appelle de ce nom ; et, quant à moi, je n'en veux à aucun prix! »

Si Mgr Freppel aimait beaucoup l'ouvrier, nous savons qu'il n'était pas homme à le flatter ni à le bercer de théories décevantes. Il repoussait donc cette formule : « Le travail est une fonction sociale, par conséquent il appartient à l'Etat de la réglementer comme toute autre fonction de ce genre. »

Le clergé et la magistrature, disait-il, remplissent des fonctions sociales, cela se comprend de soi ; mais le travail de l'ouvrier, comme celui du patron, est d'ordre purement privé. Le contrat qui les lie l'un à l'autre est un contrat personnel, d'homme à homme, de particulier à particulier, et dans lequel les pouvoirs publics n'ont rien à voir, si ce n'est pour faire respecter la justice et la morale.

Dira-t-on que le travail est une fonction sociale, parce qu'il s'adresse à la société? Mais à ce compte-là, il n'y a pas une manifestation de l'activité humaine qui ne ferait surgir une armée de fonctionnaires : car c'est le propre de la société qu'aucun de ses membres ne puisse s'isoler du corps entier auquel se rapportent, en profit ou en perte, tous les actes individuels. Le consommateur et le producteur rempliraient donc aussi une fonction sociale? Alors où s'arrêtera-t-on? Il n'y aurait plus de Français qui ne pût se dire un fonctionnaire ?

Une autre formule qu'il rejetait encore était celle-ci : « En bonne justice, le salaire de l'ouvrier doit être proportionné à ses besoins, et non pas seulement à son travail. »

C'est là le plus difficile et le plus angoissant des problèmes sociaux. L'Encyclique *Rerum novarum* l'a abordé, mais elle s'est bornée à poser les principes, d'où il est impossible pourtant de ne pas conclure que dans une société chrétienne tout travailleur honnête et sobre doit pouvoir gagner sa vie et en même temps celle de sa famille. Le père ne saurait être séparé de sa femme et de ses enfants. Mgr Freppel ne contestait point ces conclusions, lui qui d'ailleurs était porté par toutes les énergies de son cœur vers l'ouvrier ; mais quand il envisageait le problème avec son esprit rigoureusement logique, il déclarait : — Oui, le travailleur doit pouvoir vivre, lui et sa famille ; mais la justice ne peut pas toujours lui en fournir les moyens ; alors la charité doit intervenir.

Ici, disait-il, on confond manifestement la justice avec la charité. La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû, et non pas ce qu'on n'a pas reçu de lui. Du moment que le travail est rémunéré au prix convenu, et dans une proportion équitable avec ce qu'il produit par lui-même et de son seul fait, le devoir de la justice est rempli : le reste est l'affaire de la charité. Autrement il faudrait soutenir que, en justice, le salaire doit varier selon que l'ouvrier est célibataire ou père de famille, qu'il a trois ou cinq enfants, ou davantage encore. Comment soutenir une pareille théorie sans confondre l'atelier ou l'usine avec un bureau de bienfaisance ?

Ah! que la charité qui nous fait aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu, que la charité venant achever et compléter l'œuvre de la justice tienne compte des besoins de l'ouvrier, pour mettre à son service les ressources dont elle peut disposer, rien de mieux; c'est même là un devoir qui peut devenir, à l'occasion, tout aussi impérieux qu'un devoir de justice. Mais de grâce, que l'on ne brouille pas des notions distinctes par leur nature !

L'Etat est le gardien de la justice, *custos justi,* tant que l'on voudra ; mais il n'y a aucun principe qui l'autorise à convertir en obligation de justice les actes de charité particulière; par conséquent, ce n'est pas sur de telles maximes que l'on peut s'appuyer pour justifier son intervention abusive dans le domaine du travail.

Si le grand évêque vivait de nos jours, il aurait sûrement agrandi ses vues. Une société ne saurait reposer sur l'injustice. Or il n'est pas juste que dans une société chrétienne l'ouvrier honnête ne puisse pas vivre avec son salaire, lui et sa famille. Il est incontestable que le prix du travail ne peut pas varier suivant le nombre des enfants du travailleur, il n'est pas moins incontestable que ceux-ci doivent vivre. M. Harmel a résolu le problème par sa Caisse de famille, c'est-à-dire par la charité. Mais la solution qui s'imposa à M. Harmel, parce qu'il était catholique et aimait l'ouvrier, ne s'imposera pas au patron qui s'imagine que quand il a donné leur salaire aux travailleurs, il ne leur doit

[1] *Mes Souvenirs*, t. II, p. 293.

plus rien. Pendant ce temps les enfants de celui-ci mourront de faim. La justice a cet avantage pratique, qu'elle est exécutée de par la loi : le patron qui refuserait le salaire serait contraint par les moyens de droit à le verser. Il n'en va pas ainsi de la charité. Elle chargera la conscience du patron dont le cœur n'est pas accessible à la compassion, mais elle ne donnera pas de pain aux enfants qui en réclament. C'est ici que l'Etat doit intervenir, non pas pour faire ouvrir la bourse du patron, mais pour ouvrir la sienne. Ce qui fait la force, l'avenir et la fortune de l'Etat, ce sont les enfants. Ce sentiment aujourd'hui n'échappe plus à personne, depuis que la faiblesse de la natalité consterne le pays et nous laisse des craintes trop justifiées pour le sort de nos fils. Puis donc que les familles nombreuses sont le rempart et la sécurité de l'Etat, l'Etat doit, à titre de justice, leur accorder les secours qui les fassent vivre. C'est sur ce grave sujet qu'il est nécessaire de légiférer, et une fois de plus le principe de justice sauverait la nation en même temps qu'il ferait vivre les individus dont le salaire est insuffisant à cause du nombre des enfants. Jusque-là persistera cette idée que les familles ne sont pas assez riches pour avoir des enfants. Il est avéré que c'est dans le monde aisé que les enfants sont plus rares, mais du moins une loi de l'Etat faite dans le sens indiqué, outre qu'elle serait juste, encouragerait les familles du peuple pour lesquelles un nouvel enfant apporte une nouvelle charge et donc une nouvelle angoisse.

Une troisième formule avait le don d'exaspérer l'évêque d'Angers : « Le salaire est la juste compensation de la renonciation de l'ouvrier aux profits de son travail. » — « Ou ces mots ne signifient rien, déclarait-il, ou ils veulent dire que, en vertu même du contrat de travail, l'ouvrier devient copropriétaire ou co-usufruitier du champ, de la mine ou de la manufacture. Car l'on ne peut renoncer à sa part dans les revenus d'un bien, ou dans les bénéfices d'une entreprise, qu'à la condition de posséder là-dessus un droit de propriété ou d'usufruit. »

Toutefois il admettait la participation aux bénéfices, quand elle est stipulée par des conventions acceptées de part et d'autre ; il la trouvait même louable, mais, en pratique, semée de grosses difficultés.

V. — A la Chambre, le 23 novembre 1889, il s'opposera nettement à la fixation légale d'un minimum de salaire pour les ouvriers.

Cette théorie, dit-il, je la trouve absolument fausse, parce qu'elle tend à consacrer une grave injustice. Et en effet, pour que l'Etat, pour que le législateur eût le droit d'imposer aux fabricants un minimum de salaire, il faudrait tout au moins qu'il eût également le pouvoir de garantir à ces mêmes fabricants un minimum de bénéfices, un chiffre suffisant de recettes.

Ce sont là deux choses corrélatives.

Autrement la justice serait blessée dans une de ses notions les plus élémentaires. Messieurs, les salaires s'élèvent ou s'abaissent suivant que les recettes augmentent ou diminuent. C'est une loi naturelle. Il en résulte que l'Etat, que le législateur, qu'une commission quelconque ne peuvent pas, sans commettre une iniquité, dire à un fabricant : « Vous paierez tel ou tel salaire aux ouvriers, » s'ils ne sont pas en situation de garantir à ce fabricant qu'il gagnera de quoi payer le salaire qu'on lui aura imposé. Or cette garantie est absolument en dehors de leur pouvoir. Par conséquent ils sont sans droit pour fixer eux-mêmes la quantité du salaire. Ceci me paraît l'évidence même.

Et veuillez bien remarquer que si, aujourd'hui, à propos d'une loi particulière, vous allez charger une commission de déterminer un minimum de salaire pour toutes les usines, alors vous serez en plein socialisme d'Etat.

M. Antide Boyer et plusieurs de ses collègues. — C'est ce que nous voulons !

Mgr Freppel. — C'est ce que vous voulez, je le sais bien ; et voilà pourquoi je tiens à vous combattre dès aujourd'hui.

Le principe que vous voudriez introduire dans la loi serait tout simplement la ruine de l'industrie française ; il la mettrait hors d'état de lutter avec la concurrence étrangère.

Nous sommes tous, dans cette Chambre, partisans des améliorations sociales ; mais quant à cette mystification qu'on appelle le socialisme, je la repousserai de quelque nom qu'elle s'autorise et sous quelque forme qu'elle se présente. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs).*

Ces idées, il les développe avec vigueur dans son journal l'*Anjou*. — Alors, dit-il, l'Etat mettra la main sur toute l'industrie, sur l'agriculture comme sur les mines, car les ouvriers agricoles ne méritent pas moins sa sollicitude que les ouvriers de l'atelier. Pourquoi ensuite n'imposerait-il pas un minimum de loyer, un minimum de prix des denrées, un minimum de prix des marchandises ? Car tout cela importe au bien-être des ouvriers. Une fois ce principe admis, le socialisme d'Etat se développe dans tous les sens.

« Rien de plus louable assurément que de chercher à assurer le bien-être des ouvriers, et M. de Mun se dévoue à cette tâche avec un zèle et un talent auxquels nous avons toujours été heureux de rendre hommage. Il faudrait cependant, pour être complètement juste, regarder aussi quelque peu du côté des patrons, et voir au milieu de quelles difficultés se débat l'industrie française.

« Nulle part les salaires ne sont aussi élevés qu'en France. Nous sommes loin de nous en plaindre, mais il est permis de constater que c'est précisément cette cherté de la main-d'œuvre qui nous rend la concurrence si difficile avec l'étranger. »

Il y avait donc sur ce point divergence entre Mgr Freppel et M. de Mun. Le premier y voyait poindre le socialisme, et le socialisme d'Etat, « le plus dangereux de tous, » et il était résolu à y faire front.

Au socialisme grandissant il opposait la *liberté du travail* et de l'*association*.

Seule l'association, l'ancienne corporation, mais rétablie sur des bases nouvelles, appropriée à notre époque, peut lutter contre l'individualisme qui est l'une des erreurs de la Révolution. Nous sommes occupés depuis cent ans, disait-il, à réagir contre cette fatale erreur de 1791, à reconstruire peu à peu et péniblement le droit des ouvriers à l'asso-

ciation, par les sociétés de secours mutuels, par les caisses de pensions de retraite, par les banques populaires, par les sociétés coopératives, par les syndicats professionnels, en un mot par le rétablissement, sous une forme ou sous une autre, du régime corporatif.

Mais il n'a garde de tomber dans l'égoïsme de l'école libérale, parce qu'il a une conception admirable du travail : « Ce n'est pas une marchandise comme une autre, s'écriait-il, ce travail de l'homme raisonnable, qui fait de lui le coopérateur intelligent de Dieu, surtout ce travail chrétien que Jésus-Christ a pratiqué et sanctifié, que sa grâce ennoblit, et qui mérite une éternelle récompense. » Le travail ainsi envisagé, le travail surnaturalisé, est bien différent du travail de la machine ou de l'animal ; il y montre ce qui y est et que les industriels non chrétiens ne veulent pas voir : une semence d'éternité et de gloire, une œuvre sanctificatrice qui rapproche du ciel le travailleur chrétien, qui le rend semblable au Christ, et lui confère ainsi une dignité incomparable. C'est pour cela que l'ouvrier chrétien est digne de tout respect, la grâce l'a en quelque sorte consacré.

L'évêque encourageait dans son clergé les prêtres qui s'intéressaient aux questions ouvrières et à l'ouvrier. En 1889, l'abbé Secrétain publie un ouvrage avec ce titre : *L'Eglise et la jeunesse ouvrière ;* il lui en témoigne « toute sa satisfaction » :

Montrer par des faits indéniables, lui écrit-il, que, depuis son origine, l'Eglise n'a cessé d'encourager l'enseignement professionnel, dans l'intérêt des classes ouvrières, quoi de plus utile à une époque où l'on s'efforce d'accumuler tant d'erreurs sur le passé du christianisme ? Vous ne vous bornez pas à ces études historiques si propres à redresser des opinions préconçues, mais vous constatez, dans le présent, le bien produit par les ateliers et les cours d'apprentissage catholiques ; et vous cherchez ce qu'il y aurait à faire pour l'avenir, afin de développer l'éducation manuelle, question de vie ou de mort pour l'industrie française, si sérieusement menacée par la concurrence étrangère.

Non seulement il recommande l'ouvrage, mais il ouvre à l'auteur les portes de l'*Univers* et celles de l'Université catholique d'Angers. A l'*Univers* M. Secrétain écrit des articles économiques ; à l'Université il fait des conférences sur les questions sociales et ouvrières, sur le capital et le travail, questions toujours attractives.

Un jour, raconte M. Grimault, il aborda carrément la question brûlante d'un minimum de salaire pour l'ouvrier, et son éloquence fit du bruit jusque chez les fendeurs d'ardoises de Trélazé. Ils vinrent l'entendre, le soir, à huit heures, armés de gourdins et la casquette sur la tête. Ce fut un nouveau genre d'auditeurs, pour une salle accoutumée aux toilettes des dames. En entrant, l'un de ces hommes demanda à Ludovic Ménard, le chef bien connu des socialistes de ce temps-là, s'il était permis de fumer dans « la boîte à Freppel. » — « Non, dit Ménard, on n'y brûle que de l'encens. » Stupéfaits, puis mécontents, ils n'en écoutèrent pas moins l'orateur qui, d'un mot, les força à se découvrir dans « la boîte à Freppel. » Après chaque conférence, ces hommes parlaient ensemble dans la rue, quelquefois jusqu'à minuit, de ce qu'ils avaient entendu, c'est-à-dire de la question sociale à laquelle se trouvait mêlée la religion.

C'était un succès, dont rageaient les anticléricaux. Ils eurent l'idée perfide de ruiner la popularité de l'orateur en révélant au public que son père avait été condamné à la déportation. C'était vrai, le père Secrétain avait été déporté pour avoir pris part à une émeute. C'était un ancien ouvrier des ardoisières, et aucun des carriers de Trélazé n'ignorait cette condamnation, qui à leurs yeux était plutôt un titre de gloire. Car si le père Secrétain avait eu une grande influence sur eux, c'est parce que, ancien sergent, très intelligent, possédant de grandes connaissances sur toutes choses, en particulier sur la médecine, à tous il avait rendu avec un désintéressement parfait de très grands services. Le fils n'avait pas à rougir de son père. Les anticléricaux en furent pour leurs frais, et la popularité du jeune conférencier ne fit que grandir. Elle prit même ou ses auditeurs lui donnèrent un peu trop d'éclat. Comprenant mal ses théories, ils les interprétaient dans un sens révolutionnaire, si bien que Mgr Freppel dut prier M. Grimault de dire à l'abbé Secrétain : « Mettez un peu d'eau dans le vin trop généreux que vous servez à vos ouvriers. Ne les faites pas chanter si haut. » Il s'y efforça, mais le branle était donné, et, en dépit de ses sages recommandations et de ses doctrines très saines, un ouvrier n'en disait pas moins au sortir d'une de ses conférences : « Si tous les curés ressemblaient à Secrétain, on enverrait des coups de poing dans le ventre des patrons. »

Ce propos et d'autres firent du bruit. Les actionnaires des ardoisières s'en émurent, d'autant mieux que les ouvriers parlaient de nommer le hardi économiste conseiller municipal. Mgr Freppel ne lâcha point son protégé, il se borna à modérer son allure et tourna son zèle du côté de la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine, fondée en 1882 sur le modèle de celle de M. Harmel, avec M. le chanoine Cailleau comme directeur. Quand l'abbé Secrétain fut à la tête de cette association, sur la demande des patrons et des ouvriers, il l'appela Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, et lui fit prendre une extension considérable. S'il avait des détracteurs, il se sentait soutenu par son évêque, ce qui donne une grande force ; et puis, il faisait vraiment une œuvre.

VI. — Le gouvernement, on s'en souvient, fit célébrer avec grand fracas le centenaire de 1789. A cette occasion l'Œuvre des Cercles catholiques provoqua à Angers une grande assemblée de catholiques venus de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, pour protester contre les idées de 1789 et contre les intentions révolutionnaires qui avaient inspiré la fête ordonnée par l'Etat. Mgr Freppel avait chaudement encouragé la manifestation. Les congressistes se réunirent le 7 juin à l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur pour y entendre la messe. Ils célébraient, eux aussi, un centenaire, mais d'un autre genre. C'est en 1689 que la Bienh. Marguerite-Marie avait reçu les révélations du Sacré-Cœur, demandant que la France lui fût consacrée, et dans cette église tous voulaient s'en souvenir. Elle était

chère aux Angevins parce qu'elle avait été bâtie après la guerre, à la suite d'un vœu fait par Mgr Freppel à l'approche de l'ennemi.

Il y avait là, comme en 1789 à Versailles, le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat de la région ; un nombreux clergé, une nombreuse noblesse, et beaucoup d'industriels. Tous venaient prier pour la France et travailler à ramener le pays dévoyé à une conception plus saine de l'état social. Le Congrès devait durer trois jours.

Devant cette foule d'hommes distingués, attentifs à sa parole, l'évêque d'Angers prononça un beau discours, à son ordinaire :

Il y a cent ans, dit-il, des philosophes et des hommes d'Etat, rompant violemment avec le passé, formaient le projet de construire un nouvel édifice politique et social. A cet édifice, fruit de leurs rêves, ils se flattaient de pouvoir donner la force et la durée. Mais parce qu'ils s'étaient obstinés à bâtir en dehors de Dieu et de sa loi, leur œuvre allait être frappée d'impuissance et vouée à une instabilité fatale. Des constitutions tombant les unes sur les autres sous le coup de la violence ou de l'émeute triomphante ; les régimes les plus contraires se succédant tour à tour, du despotisme à la violence la plus extrême ; une série d'aventures aussi périlleuses pour la fortune publique que pour l'intégrité même du territoire national ; puis enfin, au terme d'un siècle où l'on devait essayer de tout pour n'obéir à rien, pas une question n'ayant reçu sa forme définitive, depuis la forme même du gouvernement jusqu'aux moindres parties de l'administration : non, jamais l'histoire n'aura mieux montré qu'on ne fait que bâtir sur le sable, lorsqu'on écarte le Décalogue et l'Evangile, pour ne mettre à la base des institutions de l'Etat qu'une volonté capricieuse et mobile.

Cette magistrale et rapide synthèse évoquait tout un siècle d'histoire.

Est-ce donc, se demande l'orateur, qu'il n'y avait pas d'abus avant 1789 ?

On se plaignait de certains privilèges auxquels, il ne faut pas se lasser de le redire, répondaient autant de charges qui étaient un soulagement pour le reste de la nation dans les services les plus pénibles et les plus onéreux. Aujourd'hui, je vois bien encore des privilégiés et en plus grand nombre qu'autrefois ; mais je cherche en vain les sacrifices attachés à leurs privilèges. Juifs, protestants, francs-maçons, libres-penseurs, voilà les privilégiés du nouveau régime, vis-à-vis de la masse des catholiques. Pour eux tous les emplois, toutes les faveurs, toutes les distinctions. Quant à un catholique pratiquant, admis soit dans les rangs d'un ministère, soit dans une préfecture ou une sous-préfecture, soit à la tête d'une administration quelconque, c'est là un phénomène tellement rare qu'on peut se demander s'il est possible de le découvrir quelque part. Ah ! je comprends que ces nouvelles classes de privilégiés exultent et jubilent dans leurs temples, dans leurs synagogues et dans leurs loges, au souvenir de la catastrophe nationale qui leur a valu une pareille situation. Mais nous, les opprimés, nous les catholiques que l'on traite en parias et que l'on met hors la loi, bien que nous formions l'immense majorité du pays, nous avons le droit de demander à cette poignée de sectaires s'ils n'ont pas remplacé les abus et les privilèges d'autrefois par des privilèges et des abus mille fois moins justifiés et plus intolérables...

Pendant les trois jours de travail, cinq commissions s'occupèrent de travaux sur la religion, l'enseignement, l'intérêt public, l'agriculture, le commerce et l'industrie. M. l'abbé Bourgain le premier jour lut un rapport sur les *Cahiers* d'Anjou en 1789 ; Mgr de Kernaeret, un autre sur la religion, les mœurs et la famille. Le second jour, M. Gavouyère fit un travail sur l'enseignement, M. Michel une étude sur les pouvoirs publics, M. le vicomte de Rougé une conférence sur l'agriculture.

Le troisième jour débuta par une superbe réunion à la cathédrale où l'assemblée assista à une messe solennelle. Mgr Freppel prononça un second discours, cette fois sur les Corporations ouvrières.

Il prend pour texte ces paroles des Proverbes (XVIII, 10) qui « sont le meilleur éloge qu'on puisse faire du régime corporatif : *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma.* Le frère aidé par le frère est comme une forte cité. »

Les sophistes du XVIIIe siècle ont méconnu ce principe. Ils avaient toujours à la bouche le mot de fraternité et l'un de leurs coryphées, Turgot, ne craignait pas de dire que « la source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans de s'assembler et de se réunir en corps [1]. »

Voilà pourquoi la fête des corporations ouvrières de la ville d'Angers devait servir de couronnement à cette assemblée provinciale qui, depuis trois jours, siège au milieu de nous pour rechercher les vraies conditions de l'ordre économique et social. Vous protestez par votre réunion sous une même bannière contre la suppression absolue du régime corporatif, l'une des erreurs les plus funestes de la Révolution française. Vous protestez par votre présence dans cette église cathédrale contre la séparation de la religion et du travail, montrant ainsi qu'à vos yeux la loi de Dieu manifestée par son Christ doit dominer et régler toute activité humaine.

La liberté du travail était inscrite dans les cahiers de 1789. Les cahiers du clergé, plus encore que ceux des deux autres ordres, la demandaient formellement. On voulait que l'on pût choisir librement sa profession, en établir le siège dans le lieu qu'on préférait, travailler d'après les méthodes et les procédés de fabrication que l'on jugerait les plus avantageux. Ce triple droit, on en réclamait le libre exercice, d'autant que la grande industrie, l'extension des relations commerciales, la concurrence de peuple à peuple transformaient la situation.

Il fallait briser le cadre étroit et exclusif des anciennes corporations d'arts et métiers. Les temps avaient changé, force était de modifier, d'améliorer les institutions, mais non pas de les détruire. Il fallait leur donner plus d'air, plus de liberté, afin qu'elles pussent se mouvoir à l'aise dans les conditions nouvelles. Aussi les Papes, de Pie VI à Pie IX, « toujours à la tête du véritable progrès », n'avaient pas hésité à abolir dans leurs Etats tous les monopoles et tous les privilèges, afin de donner plein essor à la liberté industrielle et commerciale, mais ils maintenaient « le grand principe d'association fondé sur la religion, sur la justice et sur la charité [2]. »

Les siècles se succèdent, amenant des change-

[1] Turgot, Edit du 12 mars 1776.

[2] *Motu proprio* de Pie VI, 16 décembre 1801, et de Pie IX, 14 mai 1852.

ments, des progrès nécessaires, mais les principes demeurent. L'homme reste, toujours le même, avec tous ses besoins, mais avec tous ses droits. La Révolution n'a pas su imiter les sages réserves des Papes. En même temps qu'elle proclamait la liberté du travail, à la suite des cahiers de 1789, elle détruisait ce qui en est le complément naturel, la liberté d'association. « Elle n'avait pas compris que la liberté individuelle du travail, sans la faculté de s'assembler pour débattre et sauvegarder leurs communs intérêts, n'allait devenir, pour les classes ouvrières condamnées à l'isolement, qu'un instrument d'oppression et de servitude. » C'est pourquoi il faut réagir contre l'erreur de 1791 et reconstituer le droit d'association.

Mais songeons-nous le moins du monde à faire revivre les corporations obligatoires et forcées, au risque de porter atteinte à la liberté du travail ? Non, certes, tel ne saurait être notre but, tel n'est pas notre idéal dans les conditions de l'industrie moderne. Nous voulons combiner dans une alliance féconde le principe de la liberté du travail avec le principe de l'association libre et volontaire. Nous voulons des corporations pouvant se former librement entre patrons et ouvriers ; des unions de métiers ayant la faculté de créer et d'entretenir, sous la protection des lois, leurs œuvres de secours et de prévoyance en faveur des enfants, des veuves, des vieillards, des invalides du travail, sans être entravées dans leurs développements par des restrictions méticuleuses au droit de propriété collective, soit mobilière, soit immobilière ; en un mot, de vraies associations ouvrières, ayant comme autrefois leur patrimoine corporatif, sous l'égide du droit public et de la religion.

Oui, la religion ! « Elle était l'âme des anciennes corporations, elle sera la vie des sociétés nouvelles qui naîtront au souffle de la foi. » Avec elle tout est possible dans la voie du progrès, sans elle rien ne se fera de solide ni de durable. On propose beaucoup de remèdes, depuis la mutualité jusqu'à la participation aux bénéfices ; « en dehors de la religion ils ne guériront rien. » C'est dans l'intérieur des âmes que gît le nœud du problème. Seule la religion peut réconcilier le travail et le capital.

Et l'évêque refait sa belle tirade de la Chambre sur les « assignations » conférées aux pauvres, par la Providence, sur le superflu des riches.

Vous l'avez compris, Messieurs, c'est pourquoi vos corporations renaissantes se sont reformées à l'exemple de leurs devancières, sur les bases de l'Evangile, autour de la croix et sous la bannière des Saints.

Les vœux émis par l'assemblée régionale de l'Anjou, de la Touraine et du Maine pendant ces trois journées demeurent un monument de travail, de science politique, juridique, économique, et de bon sens. Tous les Congrès catholiques doivent les consulter et les étudier.

VII. — En résumé, l'évêque d'Angers réclame la liberté individuelle du travail et le droit d'association, le rétablissement de l'ancienne corporation dans ses lignes éternelles, avec la suppression des abus, et le droit de posséder. Quant à l'intervention de l'Etat, il la restreint parce qu'il sait que l'Etat empiète toujours, entreprend toujours sur la liberté. En général il s'en défie. Que l'Etat surveille de haut et de loin, qu'il protège les droits de chacun, s'oppose aux mesures injustes et les réprime, là doit se terminer son rôle.

Le travail n'est pas une fonction sociale, mais privée. Du moment que les règlements de l'organisation du travail sont observés, l'Etat n'a pas à intervenir. Il n'a même pas le droit de fixer un minimum de salaire, attendu qu'il ne saurait garantir un minimum de bénéfices. Il y aurait là une injustice et une violation de la propriété.

Mgr Freppel se met donc fièrement en travers de toute idée qui sent le socialisme, qui, à son gré, est l'ennemi de la propriété et de la liberté. Aussitôt qu'il le voit poindre, il accourt, il le signale et l'écrase. La théorie concernant le salaire qui serait une compensation de la renonciation de l'ouvrier aux profits de son travail, il la repousse parce qu'elle suppose que l'ouvrier aurait des droits de propriété sur l'usine ou sur la mine. Pour lui c'est du socialisme. La participation aux bénéfices lui paraît juste, mais comment la régler ? Au lieu que d'autres songent uniquement aux ouvriers, lui il veut leur bien-être, mais il n'admet pas que ce bien-être devienne la ruine des patrons. Ceux-ci ont aussi leurs droits imprescriptibles, et il trouve qu'on a une dangereuse et forte tendance à les oublier. Il a horreur des utopies ; son esprit clair et droit voit aussitôt les plis tortueux d'une loi, et ses intentions malfaisantes.

Ce qui le distingue des représentants de la gauche qui s'intéressent aussi à l'ouvrier, c'est sa conception chrétienne du travail.

L'ouvrier n'est pas une machine qui se nourrit de pain, comme la machine à vapeur se nourrit de charbon ; son travail n'est pas mécanique, mais humain, raisonnable et chrétien. La machine abat automatiquement sa besogne, elle ne pense pas, elle ne mérite pas ; elle marche quand on la fait marcher, s'arrête quand on l'arrête. L'ouvrier est un être libre qui pense, réfléchit, mérite et prie ; il travaille en songeant à Dieu, à ses destinées surnaturelles. Aussi a-t-on remarqué que l'évêque revient toujours sur la nécessité de la religion, commentant sans cesse sous des formes nouvelles la parole du Christ : « Sans moi vous ne pouvez rien faire ! »

Cette idée, il lui donne des développements remarquables, en juin 1890, le lundi de la Pentecôte, à la cathédrale où les corporations ouvrières se sont réunies pour leur fête patronale : « La question ouvrière, dit-il, est au fond, et par-dessus tout, une question religieuse et morale. Car tout change de face, tout prend un autre aspect suivant que l'on envisage la vie présente comme le terme de la destinée humaine, ou comme la préparation à une vie éternelle, et qu'il ne dépend que de nous de rendre infiniment heureuse. »

Si rien ne survit à l'homme, il ne s'agit alors pour chacun que de se procurer la plus grande somme possible de jouissance. Le plaisir et l'intérêt, voilà l'unique loi de ce monde.

Pour l'ouvrier devenu matérialiste et athée, la richesse n'en restera pas moins une injustice, l'inégalité

des conditions un scandale, les supériorités sociales autant d'obstacles qu'il faudra détruire à tout prix le jour où il pourra être le nombre et la force. Oui, disons-le hautement, la religion une fois enlevée du cœur des masses ouvrières pour y faire place au vide des croyances et au néant des convictions, c'est la révolte contre l'ordre providentiel, c'est la haine des classes, c'est la guerre sociale en perspective, c'est le retour à la barbarie et la fin de la civilisation chrétienne.
Et lorsqu'on songe qu'il est des hommes qui se flattent de pouvoir résoudre la question ouvrière, et qui, d'autre part, font tout ce qui est en eux pour tuer la foi dans les classes laborieuses, et qui travaillent avec un acharnement incroyable à leur enlever toute espérance dans une vie future, on ne sait en vérité comment s'expliquer une pareille aberration. « Mais, leur diront ces infortunées victimes du radicalisme matérialiste et athée, vous nous avez enseigné que le paradis est en ce monde, qu'il n'y a au-delà qu'illusion et chimère. Eh bien ! nous vous avons pris au mot et nous entendons tirer les conséquences de vos théories. »

Donc l'égalité dans les biens, dans la richesse, dans la jouissance, et la révolution sociale pour établir cette égalité !

Seule la religion « peut enseigner avec autorité aux masses en proie à des excitations malsaines que le travail est la loi de l'homme ; que le travail de l'intelligence n'est ni moins lourd ni moins pénible que le travail des mains ; qu'il faut accepter sans murmure la part que Dieu nous a faite dans les biens de ce monde, parce qu'au-delà il est d'éternelles réparations et des compensations infinies. » L'ouvrier même est-il tant déshérité qu'ils le disent ? Le plus menacé par les vicissitudes des événements est celui qui a engagé dans l'entreprise de sa maison tout son avoir, l'héritage de ses pères, les ressources de sa famille. L'ouvrier congédié à la suite de la ruine d'un établissement pourra trouver du travail dans l'établissement rival ; mais le patron, lui, est irrémédiablement perdu.

Non, « il n'y a pas de loi ni de règlement qui puissent améliorer efficacement la condition de l'ouvrier, sans l'observation des préceptes de la religion. » L'épargne est-elle possible dans une famille où « la religion oubliée et méconnue ne parvient plus à faire triompher les divines lois de la tempérance, de la sobriété et de la chasteté ? »

L'évêque d'Angers fait prévaloir partout ces idées, par la parole, à la Chambre, dans les assemblées régionales, dans les réunions ouvrières ; par la plume dans son journal l'*Anjou ;* par l'exemple, car nul homme ne fut plus que lui généreux, désintéressé et bon. Cette question il l'a étudiée pendant vingt ans ; d'autres l'ont traitée plus complètement ; aucun ne l'a définie mieux que lui, parce qu'il l'a prise par les sommets, par les côtés supérieurs, que, par un reste de respect humain, même les meilleurs ne font qu'effleurer. Mais il était évêque.

Nous allons maintenant le voir aux prises avec les fausses conceptions de l'Etat moderne.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 5, du 22 février)

Trente-quatre pages sont remplies par les procès-verbaux du conclave et de l'élection de S. S. Pie XI (le lundi 6 février), et de son couronnement (le dimanche 12). — Parmi les dates qui jalonnent le *curriculum vitæ* du nouveau Pape, relevons les suivantes : né à Désio (Milanais) le 31 mai 1857, prêtre à Rome le 20 décembre 1879, préfet de l'Ambrosienne en mars 1907, de la Vaticane le 1er sept. 1914, Visiteur apostolique en Pologne le 25 avril 1918, Nonce le 6 juin 1919, consacré archevêque (à Varsovie) le 28 octobre 1919, cardinal et archevêque de Milan le 13 juin 1921.

Sacrée Pénitencerie (Indulgences)

Sommaire des indulgences apostoliques accordées par S. S. Pie XI le 17 février 1922

Monita

1. Res aptæ ad recipiendam benedictionem pro Indulgentiis Apostolicis lucrandis sunt tantummodo coronæ, rosaria, cruces, crucifixi, parvæ statuæ, numismata, dummodo non sint ex stanno, plumbo, vitro aliave simili materia, quæ facile confringi vel consumi possit.
2. Imagines Sanctorum alios ne repræsentent quam rite canonizatos vel in probatis martyrologiis relatos.
3. Ut quis valeat Indulgentias Apostolicas lucrari necesse est ut aliquam ex rebus benedictis ab ipso Summo Pontifice, vel a sacerdote facultate prædito, super se deferat aut in domo sua decenter retineat.
4. Ex expressa SS. Domini nostri declaratione, per Apostolicarum Indulgentiarum concessionem nullatenus derogatur Indulgentiis a Summis Pontificibus jam alias forte concessis pro precibus, piis exercitiis vel operibus infra recensendis.

Indulgentiæ

1. Quisquis saltem semel in hebdomada *recitare consueverit* coronam Dominicam, vel aliquam ex coronis B. Mariæ Virginis, vel rosarium aut saltem ejus tertiam partem, vel divinum officium, vel officium parvum ejusdem B. Mariæ Virginis, vel integrum officium Defunctorum aut saltem vesperas aut nocturnum cum laudibus, vel psalmos pœnitentiales aut graduales, vel *consueverit* in ecclesia christianam catechesim tradere, aut domi illam suos filios, propinquos vel famulos docere, vel in carceribus detentos aut ægrotantes in nosocomiis misericorditer invisere, vel pauperibus quomodocumque opitulari, vel Missæ interesse eamve, si fuerit sacerdos, celebrare, — servatis solitis conditionibus confessionis sacramentalis, sanctæ Communionis et alicujus orationis ad mentem Summi Pontificis, lucrabitur Indulgentiam plenariam diebus Nativitatis Domini, Epiphaniæ, Resurrectionis, Ascensionis, Pentecostes, SS. Trinitatis, Corporis Domini ejusdemque SS. Cordis ; Purificationis, Annuntiationis, Assumptionis, Nativitatis et Immaculatæ Conceptionis B. Mariæ Virginis ; Nativitatis S. Joannis Baptistæ ; utriusque festi S. Joseph Sponsi B. Mariæ Virginis ; Ss. Apostolorum Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Philippi et Jacobi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Judæ, Matthiæ, atque Omnium Sanctorum.
2. Si quis vero ad sacramentalem confessionem ac ad sanctam Communionem minime accesserit, corde tamen contritus ad mentem Summi Pontificis aliquantisper precatus fuerit, singulis diebus supra recensitis necnon aliis festis Domini et B. Mariæ Virginis, Indulgentiam lucrabitur septem annorum totidemque qua-

dragenarum ; diebus Dominicis ceterisque per annum festis de præcepto, Indulgentiam quinque annorum totidemque quadragenarum ; quovis, demum, alio anni die, Indulgentiam trecentorum dierum.

3. Insuper, quisquis aliquod ex prædictis pietatis vel charitatis operibus expleverit, quoties id peregerit, quingentorum dierum Indulgentiam acquiret.

4. Quisquis ad æris campani signum sive mane, sive meridie, sive vespere orationem vulgo *Angelus Domini*, tempore autem paschali *Regina cœli*, aut, eas ignorans, semel *Pater noster* cum *Ave Maria ;* itemque sub primam noctis horam, edito pro Defunctorum suffragio campanæ signo, psalmum *De profundis* vel, si eum nesciat, *Pater noster* cum *Ave Maria* recitaverit, acquiret Indulgentiam centum dierum.

5. Eamdem Indulgentiam acquiret qui quavis feria sexta de Passione et morte D. N. Jesu Christi aliquantulum pie cogitaverit terque Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam devote recitaverit.

6. Qui suam conscientiam excusserit et peccata sua sincere detestatus fuerit cum proposito se emendandi, devoteque recitaverit *Pater noster, Ave Maria* et *Gloria Patri* in honorem Ssmæ Trinitatis, aut in memoriam Quinque Vulnerum D. N. Jesu Christi, consequetur Indulgentiam trecentorum dierum.

7. Quisquis pro fidelibus oraverit qui sunt in transitu vitæ, vel saltem pro iis semel dixerit *Pater noster* cum *Ave Maria,* centum dierum Indulgentiam lucrabitur.

8. Quisquis, demum, in mortis articulo constitutus, animam suam devote Deo commendaverit et, juxta instructionem fel. rec. Benedicti XIV in Const. quæ incipit *Pia mater* 5 aprilis 1747, paratum se exhibuerit obsequenti animo mortem a Deo opperiri, et vere pœnitens, confessus ac S. Communione refectus vel, si id nequiverit, saltem contritus invocaverit corde, si labiis sit impeditus, Ssmum nomen Jesu, plenariam Indulgentiam consequetur.

Datum Romæ, ex S. Pœnitentiaria Apostolica, die 17 februarii 1922.

Bernardus Colombo, *S. P. Regens.*
Jo. Bapt. Menghini, *Substitutus.*

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Summarium Theologiæ moralis, auct. A. M. Arregui, S. J. — Ed. 5a (ad recentem Codicem accommodata). — In-18 de xxi-654 p., relié toile, 7 pesetas. — Librairie Elixpuru, à Bilbao (Espagne).

La mode est aux manuels-bijoux. Mode excellente, à laquelle de tout cœur nous applaudissons. Evidemment, aucun prêtre ne voudrait limiter à de pareils Abrégés ses ressources d'étude en fait de théologie morale. Mais tous sont enchantés d'avoir sous la main, en format de poche, ces sortes de résumés qui leur remettent rapidement en mémoire des détails et conclusions de théologie morale qu'ils n'auraient pas le loisir de chercher dans la lecture des grands traités classiques. Aussi, ces petits « mementos » de morale ont-ils été accueillis avec faveur. Nous avions déjà fait un éloge très mérité du tout petit volume de Sebastiani (même titre) [1]. Celui du P. Arregui est un peu plus gros, et plus complet, quoique tout petit encore. Toute la théologie morale est là condensée, en formules très brèves naturellement, mais assez suggestives pour faire revivre dans l'esprit du lecteur toute une doctrine, une controverse, maintes conclusions pratiques, jadis étudiées *ex professo*, et peut-être un peu oubliées depuis. Il va sans dire que cette 5e édition a été soigneusement mise en harmonie avec le Code de droit canonique. Le traité du *Mariage*, un de ceux qui ont été le plus bouleversés par le *Codex,* est ici merveilleusement présenté, et, autant que le permet la nature d'un pareil compendium, tout à fait complet. Ajoutons que la disposition typographique générale est parfaite, le texte courant très lisible, l'impression irréprochable. Nous souhaitons volontiers à cette 5e édition un succès qui dépasse encore celui de ses aînées, déjà grand, s'il en faut juger par les 45.000 exemplaires que l'auteur nous dit avoir été tirés depuis le début de la publication.

[1] Un vol. in-24 de 666 pages, sur papier indien, relié toile, 12 f. ; librairie Marietti, à Turin (le même texte, en édit. in-8° de viii-404 p., 8 f. 50).

La question sociale et les principes théologiques : Justice légale et Charité, par A. Michel. — Un vol. in-16 de xv-290 p., 7 f. (franco 7 f. 70). — Paris, Beauchesne.

Nous ne manquons point de bons traités récents de sociologie, animés d'un esprit franchement catholique. Parmi les meilleurs, quoique à un point de vue restreint, la *Question sociale* de M. Michel mérite d'avoir sa place réservée, au moins quant à la claire solidité de la doctrine ; car il y aurait peut-être quelques réserves à faire sur la composition littéraire de l'ouvrage, qui se ressent un peu de ses origines, d'ailleurs honnêtement avouées par l'auteur : c'est une série d'articles de Revues réunis en volume, et d'articles dont l'allure polémique n'a pas entièrement disparu sous les retouches et refontes de l'édition définitive.

Au surplus, loin de lui en faire grief, nous serions plutôt disposé à féliciter M. Michel de la position de combat qu'il adopte avec raison contre certaines modernités sociales — nous dirions bien : socialistes — de pensée et de langage, dont les auteurs les mieux intentionnés n'ont pas su toujours apercevoir le danger. C'est ainsi, par exemple, qu'on a fait passer bien des idées fausses dans le public sous le couvert de la fameuse *justice sociale.* Le terme est gros d'équivoques gravement dommageables à la vraie notion sociale des *devoirs de justice* et des *devoirs de charité.* M. Michel met tout cela au point exact de la doctrine catholique traditionnelle et d'une heureuse précision terminologique.

Nous goûtons moins les réserves, à notre avis un peu trop accentuées, qu'il formule à propos de l'intervention directe *(per viam legis præceptivæ)* de l'Etat sur le domaine de la charité pour en promouvoir socialement *ad bonum commune* l'exercice. La question est très délicate, nous le savons. Aussi n'entendons-nous point la discuter ici. Nous voulons seulement faire remarquer que s' « *il y aura toujours des pauvres ici-bas,* » ce n'est pas là une raison pour tenir en méfiance le zèle de l'Etat qui s'appliquerait « chrétiennement » à en diminuer le nombre le plus possible.

Cette *Question sociale* est un livre très vivant, très alerte, très actuel, dont nous recommandons chaudement la lecture à qui veut avoir des idées justes sur les deux chapitres de « question sociale » qu'étudie spécialement M. Michel. C'est un guide éclairé, parfaitement sûr, en compagnie duquel on peut sans crainte s'aventurer dans le fouillis de nos modernités sociologiques.

Cours de Liturgie grecque-melkite, par le P. A. Couturier, des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), professeur de Liturgie au Séminaire de Sainte-Anne à Jérusalem. — Tome II, *Office divin.* — In-8 de viii-516 pages. — Paris, Gabalda (prix : 15 f. ; franco 16 f. 50).

Le second volume du *Cours de Liturgie grecque-melkite* du P. Abel Couturier a paru depuis mai dernier. Il est exclusivement consacré à l'Office divin ;

il étudie la manière dont l'Office se récite dans l'Eglise grecque-melkite. Après les notions d'ensemble sur l'Office en général, les prières, les cérémonies et les fonctions chorales communes aux diverses Heures, chaque Heure est étudiée en détail.

Une seconde Partie expose l'ordonnance des diverses prières de l'Office aux occurrences générales ; puis aux fêtes mobiles du Carême et du Temps pascal ; enfin aux fêtes fixes à partir de septembre, premier mois ecclésiastique de l'Eglise grecque. Une courte notice expose l'origine et l'objet de ces fêtes.

L'ouvrage, qui a une portée très pratique pour le clergé séculier et régulier des Grecs catholiques, n'a pas une moins grande utilité pour tous ceux qui s'intéressent aux questions orientales et désirent avoir quelque connaissance du Rite grec et de ses formes cultuelles. D'excellentes reproductions photographiques permettent au lecteur étranger au rite de se faire une idée nette des principales cérémonies de l'Office.

On attend vivement la publication du troisième volume qui, d'après le plan de l'auteur, aura pour objet les cérémonies de la Sainte Messe.

Il est à souhaiter que le P. Couturier donne la traduction française des prières liturgiques citées dans le cours de l'ouvrage, et qu'il expose le symbolisme des mouvements liturgiques, si expressifs dans le rite grec.

Madame Elisabeth de France intime. In-12 de x-210 p., 4 f. Paris, Téqui. — **La dernière Abbesse de Montmartre.** *Marie-Louise de Montmorency-Laval (1723-1794)*, par H. Delsart. In-12 de 128 p., 3 f. Paris, Lethielleux.

I. — Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, née en 1764, morte sur l'échafaud le 10 mai 1794, est une des très belles figures de notre histoire et l'un des plus grands caractères de son époque. Elle avait, dès l'âge de quinze ans, formé le dessein de se donner à Dieu et de suivre au Carmel sa tante la Vénérable Madame Louise de France. Le roi s'y opposa. Elle dut rester à la Cour, vivre de la vie de la Cour, mais toute à Dieu toujours dans le fond de son cœur. Elle suivit la Famille Royale au Temple après le 10 août 1792 ; et c'est là que l'épreuve acheva de la mûrir pour le ciel. Le livre qui paraît aujourd'hui par les soins d'une religieuse du Carmel, n'est pas une biographie proprement dite, ou mieux c'est une autobiographie : on y trouvera un recueil de prières, de pensées, et d'extraits de la Correspondance de la Princesse. C'est très beau et très saint, de la plus attirante des saintetés, d'une sainteté toute faite de simplicité, de lumière, de sérénité, de tendresse et de dévouement. Excellentes pages qui feront du bien partout. Tous les lecteurs, à la suite de Mgr de La Villerabel, archevêque de Rouen, remercieront l'auteur pour un travail « qui me permet, écrit le prélat, de m'unir à vos prières pour la Cause que vous poursuivez avec les meilleures chances de succès. »

II. — Une autre grande figure de la Révolution, c'est la dernière Abbesse de Montmartre, une de ces abbesses comme il y en avait beaucoup alors, grandes dames et saintes âmes : car il ne faut pas oublier, à l'encontre de certaines calomnies, que la Révolution trouva les monastères de Bénédictines en pleine ferveur. Marie-Louise de Montmorency-Laval, d'une famille qui avait donné de nombreuses gloires à l'Eglise et à la France (notamment François de Montmorency-Laval, le premier évêque de Québec), fut installée abbesse de Montmartre en 1761, à trente-huit ans, et le demeura jusqu'à sa mort, d'abord dans la paix et la sécurité d'une vie religieuse exemplaire (et de ces années de paix M. Delsart nous trace un tableau qui nous ouvre avec autant de charme que d'exactitude érudite l'intérieur du célèbre monastère). Puis c'est la tourmente et la lutte, les débuts de la Révolution, les soupçons, les imputations populaires, les perquisitions à l'abbaye, où l'on croyait trouver des canons destinés à bombarder le « peuple » de Paris... Puis, après le 10 août 1792, c'est la dispersion de la Communauté ; les religieuses trouvent asile à St-Denis (alors dénommé Franciade), un asile d'abord paisible : la municipalité de St-Denis ne témoignait vraiment d'aucune férocité contre les prêtres et les religieux. Mais, en mai 1794, des agents du Comité parisien de Sûreté générale viennent à St-Denis arrêter « la ci-devant abbesse de Montmarat » (nom de Montmartre pendant la Révolution). Elle comparaît devant Fouquier-Tinville le 24 juillet, et, le soir même, monte à l'échafaud avec vingt autres victimes (dont trois prêtres). C'était trois jours avant le 9 Thermidor.

La Belgique sous l'occupation allemande. *Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.* Trad. de l'anglais. In-8 de 460 p., 15 f. Paris, Berger-Levrault. — **Souvenirs de Guerre,** de M. Erzberger. Trad. de l'all., préface de Maurice Muret. In-8 de XIV-440 p., 12 f. Paris, Payot. — **La Bataille du Jutland vue du « Derfflinger »,** par G. von Hase, capitaine de corvette. Trad. de l'all. par Edm. Delage, prof. à l'Ecole Navale. In-8 de 192 p., 7 f. 50. Paris, Payot.

I. — M. Brand Whitlock, ministre des Etats-Unis à Bruxelles pendant l'occupation allemande, prend pour épigraphe de son livre le vers de Molière :

> Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
> Ce qu'on appelle vu.

Il fait bien. Il songe à la postérité. Ce n'est que d'un témoin oculaire que la postérité acceptera le récit de pareilles horreurs. Chaque page de ce livre a été ardemment vécue. M. Brand Whitlock n'a pas eu besoin de semaines pour se faire une conviction : dès le premier jour il a vu où étaient les responsabilités. Et ses *Mémoires* sont un document historique de premier ordre. Ils sont aussi un admirable document psychologique. Ils ressuscitent devant nous l'atmosphère morale de ces années tragiques, l'âme des opprimés et des oppresseurs, tout cet ensemble de sentiments et d'idées qui a dressé les Belges dans une résistance irréductible contre les envahisseurs de leur pays. L'autre jour, d'outre-Manche, on contestait à la Belgique son droit de priorité dans la répartition des indemnités germaniques : personne, en août 1914, ne lui disputa son « droit de priorité » dans la répartition des ravages et des férocités de nos ennemis. C'est l'héroïsme de la résistance belge qui nous a sauvés, et nous espérons bien que jamais un Français ne l'oubliera. Mais les Anglais pourraient se souvenir que la Belgique les a sauvés, eux, d'une ruine tout autrement rapide et radicale. Sans l'héroïsme belge, notre mobilisation n'aurait pu se faire où elle s'est faite, mais nous aurions eu la ressource encore de l'essayer au sud de la Seine ou même de la Loire, tandis que, supposez la Belgique laissant le passage libre à travers son territoire et jusqu'à ses côtes, l'Allemand n'eût fait qu'une bouchée d'une Angleterre sans armée. Les Allemands n'avaient pas prévu l'attitude de la Belgique, et d'autres peut-être à leur place ne l'eussent osé prévoir non plus : l'héroïsme n'entre guère en compte dans les calculs des diplomates. C'est pourquoi des témoignages comme celui de M. Brand Whitlock sont un inestimable apport non pas à l'histoire seulement, mais à la morale, au culte du devoir et de l'idéal.

II. — Depuis la défaite, c'est un pullulement de Mémoires en Allemagne. Tous les chefs, militaires ou politiques, sont comme dévorés d'une fièvre de se justifier, devant l'opinion publique, de ce qu'ils ont fait : Ludendorff, Hindenburg, Kluck, Hausen, Tirpitz, Bethmann-Hollweg, Scheidemann, Schön, c'est à qui plai-

dera non coupable et surtout non aveugle. De tous ces *Mémoires* il n'en est pas qui atteignent en intérêt ceux d'Erzberger. Et ce sont aussi les plus honnêtes de tous, les moins truqués. La sincérité relative dont il y fait preuve a achevé de pousser au paroxysme les colères déchaînées contre lui depuis l'armistice ; et il lui en a coûté la vie (assassiné en août 1921). Il avait démasqué comme personne, et en témoin oculaire lui aussi et auriculaire, la nullité prétentieuse de Guillaume II (chap. IV : *Chez l'Empereur*). Il avait osé intituler un chapitre XXII : *La débâcle militaire !* D'un bout à l'autre de son livre, il « mange le morceau », comme on dit au Palais.

Il était parti de rien. Né d'une famille de pauvres paysans souabes (en 1875), humble maître d'école de village, c'est au cours d'une campagne électorale, faisant fonction de secrétaire du candidat à la députation, qu'il se dit que peut-être lui aussi pourrait réussir non moins bien qu'un autre. Il fut élu la première fois en 1903, au Reichstag, et devint vite un des membres les plus en vue du Centre catholique. Il en prit même la tête, mais sans jamais le diriger vraiment (Trimborn, par exemple, jouissait auprès du parti catholique d'infiniment plus d'autorité et de crédit qu'Erzberger). C'était un ambitieux, et teinté d'aventurier, comme sont volontiers les ambitieux. Il a fallu l' « aventure » de la guerre pour le mettre au premier plan. Dès le premier jour de la guerre, l'Allemagne comprit (ce que nous n'avons jamais su comprendre, nous) l'importance capitale d'une bonne organisation de la propagande à l'étranger. Et c'est Erzberger qui en fut chargé. Avec quelle ardeur il s'y donna ! Il était là dans son élément. Il a parcouru à ce titre l'Europe et l'Amérique. Il avait le génie de la persuasion. Il nous a fait beaucoup de mal, plus de mal que les militaires ; mais il était dans son rôle de patriote allemand. Il nous raconte tout cela dans son livre. Il ne suit pas l'ordre chronologique ; il prend chaque peuple l'un après l'autre, et nous dit son attitude ou son évolution tout le long de la guerre. On trouvera ici de nouveaux éléments, et multiples, d'une démonstration de la sagesse de la diplomatie pontificale. A Sofia par exemple, en février 1916, diverses personnalités bulgares entretiennent Erzberger de la possibilité d'une union de l'Eglise Bulgare avec Rome : de quel droit le Pape aurait-il fait la sourde oreille à ces avances ? Elles n'étaient pas sincères, dira-t-on : qu'en sait-on ? Cinquante ans auparavant, la nation bulgare avait appelé de tous ses vœux la réunion, tout était réglé déjà avec Pie IX, et c'est un crime russe qui fit tout échouer, grâce à la lâcheté du gouvernement impérial de chez nous ! Mais l'idée de la réunion n'avait jamais disparu, si bien qu'en 1913 l'Exarque, chef suprême de l'Eglise bulgare, avait dû, poussé par la Russie, lancer un message à l'encontre...

Benoît XV aimait Erzberger et lui faisait confiance. Le gouvernement allemand a cherché à exploiter cette amitié, et il l'a fait sans honnêteté ; mais cela n'empêche que la confiance du Pape était justifiée. Le Pape avait donné à Erzberger son chapeau de cardinal, qu'il n'avait d'ailleurs guère porté, ayant été cardinal trois mois à peine ; Erzberger, dont la vanité était le moindre défaut, tenait, dans l'antichambre de son hôtel, ce chapeau sous verre, et se plaisait à en éblouir ses visiteurs.

Les pangermanistes l'ont cloué au pilori pour son rôle lors de l'armistice. Mais ce rôle, ce n'est certes pas Erzberger qui l'a sollicité. Il ne l'a accepté qu'à son corps défendant, et parce que personne ne voulait l'assumer, et parce que l'armistice, à quelques conditions que ce fût, était le seul moyen de sauver l'Allemagne d'un effondrement militaire sans précédent dans l'histoire. Il a sauvé littéralement l'Allemagne en novembre 1918. Et il l'a sauvée une seconde fois en juin 1919, quand il s'est agi pour elle d'accepter les conditions de la paix à signer : il a fallu, de la part d'Erzberger, des prodiges d'énergie et d'habileté pour décider ses collègues de l'Assemblée de Weimar à souscrire à l'inéluctable, à voter une ratification dont le refus eût tout remis en cause. Et enfin, la paix signée à Versailles le 28 juin 1919, il méditait de sauver son pays une troisième fois en l'aiguillant sur la voie de l'honnêteté, en lui persuadant de faire honneur à sa signature. Il avait beaucoup étudié le gouvernement de Thiers de 1871 à 1873 : Thiers avait eu pour principe de faire honneur à la signature de la France, de payer la dette souscrite à Francfort, et ce faisant, Thiers avait préparé chez nous ce relèvement dont l'imprévue rapidité donna tant d'inquiétudes, voire de terreurs à Bismarck. Erzberger rêvait d'être le Thiers de son pays. Le parti qui régente l'opinion publique en Allemagne, le parti pangermaniste ne le permit pas : Erzberger fut exclu du pouvoir ; et pour ne plus être exposé à se heurter à une influence toujours redoutable, on dirigea contre sa vie plusieurs attentats, dont le dernier enfin a réussi.

Ses *Mémoires* resteront. Les apologies de Ludendorff et autres militaires seront depuis longtemps la proie des vers, que l'on continuera à consulter Erzberger. Il y a là un ensemble, une mine de données et de faits nécessaires à connaître pour l'intelligence de ces formidables années 1914-1918. C'est le point de vue de l'ennemi ; mais le point de vue de l'ennemi ne doit pas être ignoré, en histoire non plus qu'en politique.

III. — Ce sont surtout les chefs militaires de l'armée de terre qui depuis la paix ont fait retentir l'Allemagne et l'univers de leurs criailleries apologétiques. Sur les opérations navales l'Allemagne avait beaucoup moins à dire sans doute : sa flotte s'est faite si modeste tout le long de la guerre ! La seule bataille qu'elle ait eu à livrer, la bataille du Jutland (31 mai 1916), ah certes ! comme elle ne l'avait guère cherchée ! Ce fut un terrible coup de surprise stratégique, selon que l'explique von Hase lui-même.

Ce Georg von Hase était, ce jour-là, 31 mai, premier officier canonnier à bord du croiseur de bataille *Derfflinger*. Il nous raconte que ce 31 mai, à 3 h. du matin, la flotte allemande avait levé l'ancre pour « entreprendre, dans le Skager-Rak, la chasse aux bâtiments de commerce ennemis et neutres ». Personne ne soupçonnait que toute la flotte de haute mer anglaise se trouvât déjà en pleine mer et mît le cap « juste sur le point vers lequel nous nous dirigions nous-mêmes » : pure coïncidence, résultat d'un hasard heureux pour les Anglais, fâcheux pour les Allemands.

L'après-midi seulement, à 16 h. 38, les cloches d'alarme retentissent à travers le bâtiment de von Hase : « On a signalé des croiseurs de bataille ennemis ». Von Hase, à l'aide de son périscope, aperçoit les six croiseurs de bataille de l'amiral Beatty :

« C'était un spectacle majestueux, dit-il, et qui remuait nos nerfs : comme le destin lui-même, les colosses gris et sombres défilaient devant nous... Tel un troupeau de bêtes géantes des temps préhistoriques, ils s'intercalaient les uns dans les autres avec de lents mouvements fantomatiques et irrésistibles. »

A 17 h. 48, le *Derfflinger* ouvre le feu sur le *Princess-Royal*, distance 15 km. ; dès lors, la lutte d'artillerie se poursuit, acharnée, entre 11.300 et 18.000 mètres.

A 19 h. 50, les bâtiments de ligne des deux flottes adverses entrent en scène.

A 21 h. 05, commence ce que von Hase appelle la course à la mort des croiseurs de bataille allemands. La pointe de la flotte allemande, à ce moment, est cernée en un demi-cercle. Pour sortir de l'étreinte, il faut retourner la ligne, faire faire demi-tour à toute la flotte ; croiseurs de bataille et torpilleurs couvriront ce mouvement. L'amiral von Scheer en donne l'ordre. Il est 21 h. 12. Mais l'amiral anglais Jellicoe se dérobe à l'attaque : à 21 h. 37, le combat est interrompu.

Von Hase loue la manœuvre de décrochage ordonnée par Scheer. Notre service historique la cite au contraire comme « un modèle à ne pas imiter ».

Von Hase trouve que Jellicoe a sagement fait de rompre le combat. Notre service historique au contraire estime que si sir Jellicoe avait poursuivi la lutte à fond, la flotte allemande eût été à peu près détruite et que cette destruction aurait « probablement hâté la fin victorieuse de la guerre ».

Le livre de von Hase est très clair; même les profanes le suivront avec entrain. Et il est superbement écrit. Il y a des morceaux d'une sauvage beauté. Plus de 20 pages de phototypies, et 2 croquis de la bataille. Enfin la traduction française est enrichie de multiples annotations de notre Service historique de l'état-major de la marine. Notes qui sont des plus précieuses en elles-mêmes et qui de plus témoignent, à leur manière, de l'importance du travail de Hase et de la confiance qu'il mérite : notre Service n'eût pas annoté un pamphlet comme il en a tant paru en Allemagne. Le traducteur lui-même, M. Edm. Delage, en même temps que professeur à l'Ecole navale, est Chef du Service de documentation étrangère à la Section historique de l'état-major de la marine.

LITURGIE

Q. — J'ai trouvé des prêtres, excellents d'ailleurs, qui omettent aux prières fériales le verset *Domine, salvum fac regem,* sous prétexte qu'il n'a aucune application en France. Que faut-il penser de cette omission ?

R. — Le verset *Domine salvum fac regem* doit se dire aux prières fériales chaque fois que les rubriques en assignent la récitation. Car ce verset ne vise point une personne déterminée revêtue de la dignité royale, mais l'autorité en général, le gouvernement chargé dans chaque pays des intérêts du peuple. Aussi vous n'y voyez point, comme pour le pape et l'évêque, la lettre N, qui en spécialiserait la signification à une personne particulière.

Q. — J'ai dans ma paroisse deux chapelles semi-publiques : la chapelle du Couvent et la chapelle des Frères. Est-il obligatoire que les statues de ces chapelles soient couvertes pendant le temps de la Passion ?

Quelques-uns de mes confrères prétendent que non, parce qu'on n'y fait pas les cérémonies de la Semaine Sainte.

R. — Les chapelles semi-publiques où se dit la messe pendant le Temps de la Passion sont soumises aux mêmes règles liturgiques que l'église paroissiale, à propos des croix et des statues qui se voilent à partir du dimanche de la Passion. Ce rite, analogue à ce qui est marqué dans le *Cérémonial Romain* composé par Patrizzi en 1488, exprime bien l'humiliation du Christ qui fut alors réduit à se cacher pour n'être pas lapidé par les Juifs, comme nous le lisons à la fin de l'évangile de ce jour : « Jesus autem abscondit se et exivit de Templo, » et en voilant les images des saints, l'Eglise nous rappelle l'abandon du Sauveur par ses disciples, qui se tinrent cachés au moment du danger, quand le Christ fut arrêté, et durant sa Passion.

Q. — Tous les soirs du mois de novembre, nous donnons une absoute, suivie d'une lecture et de la bénédiction avec le ciboire.

A l'absoute, nous encensons la représentation, comme c'est prescrit.

Pour la bénédiction avec le ciboire, il est conseillé de ne pas encenser.

Mais, dans le cas présent, est-il vraiment convenable de ne pas encenser le Saint-Sacrement, après avoir encensé la représentation ?

R. — Nous n'avons pas à juger d'après nos impressions personnelles, mais d'après les intentions de l'Eglise, les encensements prescrits pour une absoute, et l'omission voulue de l'encens à une bénédiction du Saint-Sacrement avec le ciboire. A l'absoute, l'Eglise aspergeant et encensant la représentation entend, par la fumée de l'encens qui monte vers le ciel, symboliser une force nouvelle donnée à sa prière pour obtenir plus efficacement de Dieu qu'il daigne effacer les souillures des fidèles trépassés. A la bénédiction du Saint-Sacrement avec le ciboire, on semblerait donner, par cette cérémonie de l'encensement, une sorte de solennité que l'Eglise réserve à la bénédiction avec l'ostensoir. Telle est la pensée à ce sujet de la S. R. C., 11 sept. 1847, n. 2957, et de Desloges, *Etudes sur la signif. des choses liturgiques,* p. 295.

Q. — 1° Nos deux confréries du St-Sacrement et du St-Rosaire avaient chacune une procession mensuelle. Depuis longtemps, on ne fait plus qu'une procession pour les deux. Peut-on, après les chants latins en l'honneur du St-Sacrement, ajouter des chants latins ou français en l'honneur de la Sainte Vierge, pendant qu'on porte l'ostensoir ?

2° Nous avons une procession des reliques de notre Sainte patronne, le jour de sa fête, et cette procession se fait à l'extérieur. A-t-on la liberté de chanter ce qu'on veut ?

R. — Ad I. La seule chose que nous puissions dire de la procession commune du Saint-Sacrement et du Saint-Rosaire que vous faites le premier dimanche du mois, c'est que cette pratique n'est pas bien vue de Rome. En Espagne, c'était la coutume d'avoir une procession le 2e dimanche de septembre en l'honneur de la Sainte Vierge. Comme à cette procession on portait l'image de la Sainte Vierge, et des reliques de S. Joseph et d'autres saints, et également le Saint-Sacrement, le curé de la ville, ne sachant si cette pratique était bien conforme aux rubriques et aux décrets, demanda à la S. R. C., si 1° en dehors de l'Octave du Saint-Sacrement il était permis de faire ainsi une procession du Saint-Sacrement en l'honneur de la Sainte Vierge et des Saints; 2° si l'on pouvait en même temps porter à cette procession l'image ou les reliques de la Sainte Vierge et des Saints ? Et voici la réponse : « *Affirmative, de consensu Ordinarii, ad primam partem,* » c'est-à-dire, la procession du Saint-Sacrement en l'honneur de la Sainte Vierge est licite, moyennant la permission accordée par l'évêque de faire ce jour-là une procession du Saint-Sacrement; « *negative, quoad secundam,* » c'est-à-dire, il n'est pas permis de porter

en même temps à cette procession les images ou reliques de la Sainte Vierge et des Saints. (S. R. C., 31 janv. 1896, n. 3878).

Quant à la question des chants français alternant à la procession avec des hymnes liturgiques en l'honneur du Saint-Sacrement, elle rentre dans la classe des choses défendues, d'après un décret pour Paris du 14 janvier 1898 (n. 3975, ad V), et il faut s'en tenir aux hymnes et cantiques inscrits au Rituel, Tit. IX, ch. 5. S'il s'agit de chants en langue vulgaire en l'honneur de la Sainte Vierge, exécutés alors par les demoiselles suivant l'image de la Sainte Vierge à l'église, les *Ephémérides Liturgiques* de 1901, p. 697, citent un décret de la même année qui porte la même défense. Donc ce cérémonial serait à réformer.

Ad II. Relativement à la procession en usage le jour de la fête patronale où l'on porte l'image et les reliques de la Sainte à qui l'église est dédiée, si des statuts ou coutumes régulières du diocèse existent et fixent la règle à suivre en la circonstance, vous devez vous y conformer ; sinon, vous appliquerez les données du Rituel Romain, Tit. IX, c. 14, *De processione in translatione sacrarum reliquiarum insignium*, et vous avez toute liberté de choisir et chanter des psaumes et hymnes du Propre ou du Commun qui conviennent à votre Sainte patronne.

Q. — Un Petit Séminaire veut se choisir un patron : à qui doit-il s'adresser ? Et tant qu'il n'en a pas choisi un particulier, a-t-il nécessairement celui du diocèse ?

R. — Le vocable ou patron d'une église se choisit à la bénédiction de la première pierre, conformément à la demande des fondateurs et avec l'approbation de l'évêque : *eligitur ex privato fundatorum beneplacito, de consensu tamen episcopi*[1]. Pour le Patron du Séminaire, qui relève de l'évêque, il est naturel que le choix se fasse à fortiori de concert avec l'autorité diocésaine, et tant qu'il n'a pas été choisi et constitué au moins par la bénédiction solennelle de la chapelle principale, le Petit Séminaire n'a pas à faire l'office du Patron choisi ; mais il suit uniquement l'Ordo du diocèse. (S. R. C., 5 juin 1899, n. 4025).

Q. — Le Patron de ma paroisse est S. Médard que nous célébrons le 8 juin. Cette année, sa fête tombe dans la semaine de la Pentecôte, le jeudi. Comment organiser mon Ordo ?

R. — Rien de compliqué pour l'office de S. Médard. Tombant en l'Octave privilégiée de 1er ordre de la Pentecôte, il est renvoyé de plein droit après cette Octave qui n'admet aucun office, même de 1re cl., et vous le transférez au lundi après la Trinité, faisant seulement (cette année) mémoire ce jour-là de S. Jean à Laudes et rien des SS. Martyrs, et aux 2es Vêpres mémoire du suivant seulement. (Nouv. rubriques).

Quant à la solennité, elle ne peut se faire le dimanche après la translation, qui est occupé par la Fête-Dieu, et vous la renvoyez au dimanche suivant, où en sa qualité de fête primaire comme Patron principal du pays, S. Médard a le pas sur la solennité du Sacré-Cœur, fête secondaire et sans Octave. *(Ibid.)*.

Nota. — L'octave de S. Médard n'aura cette année que deux jours : le mardi, où elle aura mémoire à Laudes, à la messe et aux Vêpres, et le mercredi, où vous en ferez mémoire à Laudes et à la messe ; puis plus rien, parce que la Fête-Dieu est une fête primaire de 1re cl. du Seigneur célébrée dans l'Eglise universelle, et qu'elle exclut de ce chef toute mémoire, même du jour octave d'un Patron. (Rubr. nouv. du Brév., Tit. VII, n. 1).

Q. — Comment expliquer qu'à la fin de l'année ecclésiastique, la sainte Eglise nous fasse répéter jusqu'à 5 et 6 fois, le dimanche, les mêmes *Introït*, graduel, *alleluia*, offertoire et communion ? Cette répétition est pénible ; voudriez-vous nous en donner la raison ?

R. — L'Eglise a organisé l'année liturgique avec ses 52 semaines de manière que pas un seul dimanche ne fût sans office ; mais comme, par suite de la place mobile de la fête de Pâques, cette solennité peut être avancée ou retardée depuis le 22 mars jusqu'au 25 avril, nécessairement on dut adapter aux dimanches transférables appelés *vagæ* et *errantes* qui précèdent la Septuagésime, un office approprié à l'époque de l'année où ils se célèbreront pour n'avoir point de dimanches en surnombre.

Si donc l'arrivée de la Septuagésime ne permet pas de célébrer ces dimanches à la suite de l'Epiphanie, on les renvoie selon les besoins et dans la mesure que comporte le cas après le 23e dimanche *post Pentecosten* et à la messe on dit toujours l'introït, le graduel, l'offertoire et la communion du 23e Dim., et il n'y a que les oraisons, l'épître et l'évangile qui correspondent au dimanche de l'Epiphanie qu'on célèbre ce jour-là.

Si au contraire tous les dimanches après l'Epiphanie ont leur place avant la Septuagésime en raison de l'incidence tardive de la fête de Pâques, dans ce cas aucun changement n'est apporté dans le texte de leur messe. (Cf. *Rubricæ propriæ* après l'Oct. de l'Epiphanie, et après le 23e Dim. de la Pentecôte).

En somme, disent Gavantus et Merati, « Post 23 (Dom.) ponuntur Missæ Dominicarum quæ superfuerunt post Epiphaniam, dato eisdem introitu cum suis accessoriis et mutuatis a Dom. 23 et 24, ut ejusdem rationis tunc esse videantur. » (Part. IV *Missalis*, Tit. XII, n. 20). « Quia ergo sunt Dominicæ vagæ, non habent ideo certum introitum nec proprium officium, exceptis orationibus, epistolis et evangeliis. » *(Ibid.,* Tit. IV, n. 4).

IMPRIMATUR
Lingonis, die 15 martii 1922.
Al. Ravry, *vic. gen.*

Le gérant F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

[1] Many, *De locis sacris*, n. 21.

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Phar^cies

ETABLISSEMENTS BENZIGER & C^ie, S. A.

TYPOGRAPHES DU SAINT-SIÈGE

STRASBOURG

29, Place de la Cathédrale, 29

Nous recommandons

NOS SUPERBES EDITIONS
en

CANONS D'AUTEL

a) en feuilles
b) sous celluloïde

L'exécution sous celluloïde est ce qu'il y a de plus joli, de plus pratique et de plus solide.

CHEMIN DE CROIX

par FEUERSTEIN, le grand maître alsacien

en CHROMOLITHOGRAPHIE
en PEINTURE, sur toile et fer blanc

Demandez-nous offre et spécimen

HUILE

Olive	5 lit. 25 fr.,	10 lit.	48 fr.
de table	» 20 fr.	»	38 fr.
blanche	» 17 fr.	»	30 fr.

Cafés verts et torréfiés. — Savon 72 % postal 10 k. 23 fr. Le tout f^co.
Œuvre de Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque Postal 59-29

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris

LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS

TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères

AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.

PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ

HUILES de FOIE de MORUE

BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE

LUNETTERIE

LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande — *Téléphone : WAGRAM* **85-19, 62-29, 63-79**

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

VINS de BORDEAUX

— VINS DE TABLE; VINS FINS, COGNACS, RHUMS —

Spécialités de la Maison { **Graves des Rois de Gascogne** / **Kina THEO — Bulo RUM** / **Liqueur L' « Evangélique »** }

GAUDRAP & C^o, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

ASTHME

REMÈDE EFFICACE ESPIC
Cigarettes ou Poudre
T^tes Ph^ies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

POUR NOS JARDINS

*Autant pour être agréable aux abonnés de l'*Ami du Clergé *que dans l'espoir d'être favorisé de leurs commandes de graines, je leur offre, jusqu'à fin Mars, de leur expédier, franco gare, contre la bande du journal accompagnée d'un mandat-poste de* 10 *fr. pour tous frais, une des 22 collections suivantes bien assorties (*1 *franc en plus pour 2 demi-collections) :*

Pivoine herbacée

25 Iris des Jardins b. ass.
10 Variétés de Plantes viv.
6 — Plantes grimp.
6 — Arbustes à fleurs.
6 — — à feuillage.
3 — Rosiers nains.
3 — — grimpants.
6 — Lilas simp. ou d.
6 — Hortensias.
5 — Pivoines herbac.
20 Bégonias bulbeux simp.
15 — doubles.
20 Glaïeuls Gandavensis.
40 Griffes d'Asperges.
40 Fraisiers en 4 variétés.
8 Framboisiers en 4 variétés.
8 Groseilliers à grappes.
4 — épineux, Ballon.
5 Variétés de Vignes (tabl.)
2 — de Pêchers.
2 — de Poiriers.
2 — de Pommiers.

Pour chacune de ces 3 dernières collections, 3 fr. de majoration.

Trois collections 28 fr.; les 6, 55 fr.

ROSIERS

Lyon est par excellence la Patrie des Belles Roses

Pour montrer la supériorité de mes produits, j'ai établi des **colis d'essai** composés à mon choix, des meilleures variétés.

COLLECTION D'AMATEUR
Toutes variétés, toutes nuances

10	rosiers assortis.......	30 fr.
15	—	40 fr.
25	—	65 fr.
40	—	100 fr.

Rosier buisson

ROSIERS GRIMPANTS remontants ou non
Choix extra pour grilles, palissades
Les 10 rosiers bien variés . . . 32 fr. — Les 20 . . 62 fr.

COLLECTION D'ÉLITE

Choix extra de variétés de premier mérite, florissant de Juin aux gelées
Les 12 variétés distinctes, 37 fr. ; les 25, 74 fr.

Pour profiter des prix ci-dessus, l'ordre devra être accompagné de son montant
Catalogue Graines et Plantes FRANCO sur demande

F. BROSSY, marchand grainier, 8 et 10, rue de la Balme, LYON, Cpte chèq. postaux 88-82

aussi que ces feuilles se suffisaient difficilement à elles-mêmes si on les séparait des explications orales qui les complétaient. C'est ce qui a considérablement allongé son livre (plus de 600 p.), mais nul ne s'en plaindra dès qu'on se sera rendu compte de la somme d'expérience que tout cela représente. — 2 Parties : 1° quelques méthodes (huit en tout) pour aider à mieux entendre la Messe ; et 2° (de la p. 259 à la fin) simples notes recueillies pour aider à mieux comprendre la Messe ;

Puis 2° et surtout : *La Messe, Etude sur la liturgie romaine,* par Adrien Fortescue, trad. de l'angl. par Mgr Boudinhon, in-12 de XIII-576 p., 15 f., Lethielleux : ouvrage d'une très haute érudition et d'une clarté parfaite. C'est une étude sur le rite romain seulement, puisque c'est dans le rite romain seulement (et gallican) que l'on peut correctement désigner le service eucharistique par le nom de Messe : le chapitre sur les autres liturgies et les multiples références qui y sont faites n'ont d'autre fin que de placer la Messe romaine sous son véritable jour et d'en illustrer les éléments par voie de comparaison. — Deux Parties : 1° *Histoire de la Messe* (l'Euch. aux trois premiers siècles ; les Rites-Sources et leurs dérivés, l'origine du Rite Romain, la Messe depuis S. Grégoire) (p. 1-280) ; — 2° *L'Ordre de la Messe,* p. 283-541 (la Messe des Catéchumènes, jusqu'aux Lectures ; les Lectures ; la Messe des Fidèles jusqu'à la Prière eucharistique ; le Canon ; la Communion ; Après la Communion). Un Index alphabétique très développé (23 p. sur 2 colonnes) vaudra à l'auteur les actions de grâces de tous ses lecteurs.

Q. — L'*Ami* connaît-il une maison où l'on peut se procurer des gravures d'art religieux (comme on en trouve à Bonn, en Allemagne) ?

R. — Demander le catalogue de Schæfer, Paris, rue St-Sulpice, 25 ; de Braun, Clément et Cie, 18, rue Louis-le-Grand, Paris 2e (c'est un peu plus cher que les reproductions allemandes dont vous parlez, mais autrement artistique).

Q. — Connaissez-vous un recueil de vies de jeunes Saintes ?

R. — Sougé, *Saintes du Paradis,* 2 vol. in-12, 9 f., Téqui. Il y a aussi un recueil fort intéressant de Mgr Bolo, sous ce titre : *Saintes pour jeunes filles,* 5 f., Haton.

Q. — Connaissez-vous une petite Vie populaire et une grande Vie de S. Pierre, en dehors de Fouard ?

R. — *Le Prince des Apôtres,* par L. Masson, 0 f. 30, Lyon, Vitte ; — *S. Pierre,* par L. Fillion, 3 f. 50, Gabalda. — Pour images et médailles, adressez-vous à nos bonnes librairies d'imagerie, v. g. Turgis, 55, rue St-Placide, Paris 6e.

Q. — L'*Ami* pourrait-il indiquer une revue scientifique, assez saine d'idées, pouvant remplacer le *Cosmos* édité par la Bonne Presse et qui, ayant disparu au début de la guerre, ne reparaît pas ?

R. — Le *Cosmos* est irremplaçable.

VITRAUX L. BALMET 108, Cours St-André, GRENOBLE Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 8 de la couv. de l'*Ami*)

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à **LILLE, achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, **etc.,** fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

Groupement des Sociétés coopératives approuvées de reconstruction

des Eglises dévastées de France

Siège Social : 71, rue de Clichy, Paris

EMPRUNT

d'un montant nominal maximum de 200 millions de francs, divisé en 400.000 obligations 6 °/o de 500 francs nominal chacune, nettes d'impôts présents et futurs.

Les coupons sont payables les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Les obligations étant émises jouissance 15 janvier 1922, le premier coupon, payable le 15 septembre 1922, sera exceptionnellement de 20 frs.

Le présent emprunt a pour objet de procurer aux sociétés coopératives approuvées, ainsi qu'à tous autres sinistrés propriétaires d'églises dévastées qui ont adhéré ou adhéreront au groupement, les ressources destinées à la reconstruction d'églises situées dans les départements suivants :

Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

PRIX D'EMISSION : 475 FRANCS
payables en souscrivant
Jouissance du 15 janvier 1922

La notice exigée par la loi a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires,* à la charge des sociétés financières, en date du 20 février 1922, n° 8.

Gde Marbrerie « Ste-Jeanne d'Arc »

L. BARRAU

Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris

29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (Hte-Garonne)

Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.

Travaux artistiques. — Prix très réduits

MARALIMENT

Régénérateur de la Vie

A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement

Salut des Désespérés !...

Crée de la chair, des os, du sang, des muscles, des nerfs, de la matière grise (cerveau et moelle épinière), à l'exclusion de toute transformation graisseuse Ce produit entièrement naturel n'est pas un médicament.

Fait engraisser les Tuberculeux et tous les amaigris.

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à **0 fr. 10 le potage,** et remplace: viande, poisson, *huile de foie de morue,* œufs, et tous les reconstituants connus qu'il laisse bien loin derrière lui : pilulles, cachets, élixirs, sirops, peptone, coca, kola, etc.

Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.* : **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé. (Entérite, constipation, etc.).

Paquet pour 40 potages **4.50,** *franco* **5.50**
Cure complète, 6 paquets **25.** » — **26.50**

ÉCHANTILLON pour **TROIS POTAGES** contre 0.75 en timbres sera envoyé franco avec la notice, attestations et tous documents, sur simple demande adressée à la **PHARMACIE St-COME, 191, faub. St-Antoine, PARIS**

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique.
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards.*
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN**, près St-Pierre, à **NANCY** —
La plus ancienne et la plus importante Maison de la Région de l'Est. — *Représentant, projets et devis sur demande.*

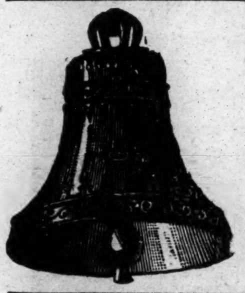

PAUL CHAMBON

fondeur à CHALETTE (Loiret)

Répare les cloches fêlées, par la refonte partielle, depuis 25 ans. **Garantie et sonorité** comme les cloches neuves, et grandes économies. **Fourniture de sonneries neuves et carillons.** Maison recommandée par ses travaux.

SA SAINTETÉ PIE XI

BUSTE PAR R. MARQUET

Hauteur

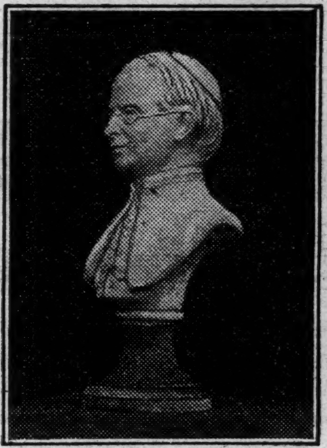

18 centimètres

Bronze doré ciselé, socle marbre.	Prix : 140 fr.
Bronze doré ciselé, socle bronze.	— 130 fr.
Bois naturel sculpté	— 70 fr.
Bronze imitation	— 45 fr.

Réduction par quantité. — 20 % aux Membres du Clergé.

M. THOMACHOT et Cie, Editeurs
14, rue Monge, PARIS

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

STELLINE

HUILE LITURGIQUE pour SANCTUAIRES, brûlant très bien avec mèche Guillon 0.
CH. DRAGON-NOIREL
à **Aix-en-Provence.**
ENVOI DU PRIX COURANT SUR DEMANDE

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS DE TABLE, blanc et rouge
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

UN BON CONSEIL

Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.

PLUS DE MITES!!

PAR LA POUDRE **THOMALINE** PARFUMÉE

Etablissements GROSSERON, Nantes

Maisons de détail. — La bte 8 f.,	la ½ bte 4.50,	le sachet	1.25
Contre mandat. » 8.75	» 5 »»	»	1.50
Contre remboursement. » 9.50	» 5.50	»	2 »»

LISEZ CECI

Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, r. Péclet, **à Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

La Sciatique

La goutte, douleurs, rhumatismes, gravelle, guéris radicalement, en peu de jours, par le **TRAITEMENT DU CHARTREUX** le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à M. Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, la brochure explicative gratuite et franco, vous vous guérirez vous-même.

ESTOMACS DÉLICATS

N'employez que l'huile d'olive

LA PROVIDENCE

VÉRITABLE HUILE D'OLIVE DE RÉGIME délicieuse dans tous les usages de la table et de la cuisine, pure, légère, digestible, évite l'entérite, la constipation, les coliques hépatiques et les congestions du foie. — **NE SE VEND QU'EN BOUTEILLES.** — Le caisson de 4 bouteilles d'un litre : **40 fr.** *franco.*
Alph. LOMBARD fils, à Salon-de-Provence (Chèque postal 2.690, **Marseille**)

MARBRERIE RELIGIEUSE

Autels, Retables, Chaires, Ex-votos, etc...
RÉFÉRENCES : Basiliques de Fourvière & de Lourdes

PLAQUES & MONUMENTS COMMÉMORATIFS

DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

Société des Marbres, Pierres et Granits
Anonyme — Capital 2.000.000 fr.
23, Quai des Brotteaux, LYON
Léon GUINET, Administrateur-Directeur

Ateliers de marbrerie : *Lyon, Buxy* et *Molinges.*
Scieries de marbre : *Grenoble* et *Molinges.*
Carrières de pierres : *Buxy, Colombier, Rocheret.*
Carrières de marbres : *Jura, Pyrénées, Italie.*